Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil de la famille

Rapport annuel 1989-1990

Les activités du Conseil de la famille

Trois questions préoccupantes

- **fiscalité et politique familiale**
- **la violence en milieu familial**
- **famille et désir de l'enfant**

Québec

91-04280/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Conseil de la famille

Cette édition a été produite par la
Direction générale des
publications gouvernementales

CONSEIL DE LA FAMILLE
1, Parc Samuel-Holland
Bureau 342
Québec (Québec)
G1S 4P2
Tél. : (418) 646-7678
(514) 873-1292

Dépôt légal — 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14356-X
ISSN : 0847-3587

© Gouvernement du Québec

Le Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 21 de la Loi sur le Conseil de la famille, le deuxième rapport d'activités de cet organisme pour l'année financière terminée le 31 mars 1990.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre déléguée à la Condition féminine
et responsable de la Famille,

Violette Trépanier

Québec, septembre 1990

Madame Violette Trépanier
Ministre déléguée à la Condition féminine
et responsable de la Famille
875, Grande-Allée Est, bureau 2.500
Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 21 de la Loi sur le Conseil de la famille, le deuxième rapport de nos activités pour l'année financière se terminant le 31 mars 1990.

Ce rapport rend compte des travaux du Conseil qui se sont traduits en avis et en recommandations déjà rendus publics. Il comporte également une partie thématique où les membres du Conseil soumettent aux responsables gouvernementaux, aux parents et à tous les interlocuteurs concernés par la politique familiale des réflexions provisoires, mais néanmoins neuves et orientées nettement dans une perspective familiale, susceptibles d'inspirer ultérieurement ses propres travaux mais aussi des actions en faveur des parents du Québec.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de la collaboration de tous les membres du Conseil et l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil de la famille,

Bernard Fortin

Québec, septembre 1990

Table des matières

I- La présentation du Conseil de la famille 9

1. L'organisme **9**
2. Le mandat du Conseil **9**
3. Les membres du Conseil **9**
4. Les ressources humaines **10**
5. Les ressources financières et matérielles **10**

II- Les activités du Conseil en 1989-1990 13

1. Les réunions du Conseil **13**
2. Les comités de travail **13**
3. Les Avis du Conseil **14**

3.1 Le Guide Penser et agir famille **14**

3.2 La Réaction au Plan d'action gouvernemental **14**

3.3 Pour des services de santé et de bien-être adaptés aux familles **15**

3.4 Travailler le dimanche ? **16**

3.5 Autres travaux en cours **16**

4. Les recherches mises en chantier **16**
5. Les consultations **17**
6. Les activités de communication et de promotion de l'approche familiale **17**

6.1 Les activités publiques **17**

6.2 La participation à des colloques et à des conférences **18**

6.3 Le bulletin d'information du Conseil **19**

7. Le Centre de documentation **19**

III- Trois questions préoccupantes 21

1. Fiscalité et politique familiale **21**

1.1 Les grandes tendances de la fiscalité et des mesures de soutien financier **21**

1.2 Le système actuel est mal adapté aux besoins des familles des années 90 **21**

1.2.1 La compensation inadéquate des coûts reliés aux enfants **22**

1.2.2 L'appauvrissement des jeunes parents **22**

1.2.3 La pauvreté des familles monoparentales **22**

1.2.4 Les iniquités fiscales **23**

1.3 Comment la fiscalité et les mesures de soutien financier aux familles peuvent-elles mieux répondre aux besoins des familles des années 90 ? **23**

Références bibliographiques **24**

2. La violence en milieu familial **25**

2.1 Les acteurs **25**

2.1.1 Les enfants et les jeunes **25**

2.1.2 Les mères **26**

2.1.3 Les pères **27**

2.1.4 Les aînés **27**

2.2 Une amorce de réflexion autour des valeurs de la société actuelle **28**

2.3 Deux approches **29**

2.3.1 L'approche individuelle **29**

2.3.2 L'approche globale **29**

2.4 La voie à explorer : la prévention **30**

2.5 Les études à poursuivre **31**

Références bibliographiques **32**

3. Famille et désir de l'enfant **33**

3.1 L'appel de la vie **33**

3.2 Le désir de l'enfant **34**

3.3 La stabilité des couples **34**

3.4 La place des parents **35**

3.5 Les jeunes et les jeunes familles **35**

3.6 Face aux médias **36**

3.7 Autres faits de société **36**

3.8 Des perspectives **36**

Notes bibliographiques **38**

Annexe 1
Les publications du Conseil de la famille **39**

I- La présentation du Conseil de la famille

1. L'organisme

Le Conseil de la famille est un organisme récent créé en vertu d'une loi constitutive sanctionnée le 1er juin 1988 et mise en vigueur le 28 septembre 1988.

La Loi sur le Conseil des affaires sociales et de la famille (L.R.Q., c. C-57) a été de ce fait modifiée afin de créer un Conseil consultatif distinct dont le mandat exclusif est de conseiller le Gouvernement sur toute question d'intérêt familial.

Constitué sur la base de la reconnaissance par l'État de l'importance de la famille et du rôle des parents, le Conseil de la famille est la manifestation de la volonté du gouvernement du Québec de favoriser l'expression des familles et de leurs représentants ainsi que celle des milieux et des institutions concernés par les questions familiales.

2. Le mandat du Conseil

Le mandat principal du Conseil de la famille consiste à conseiller le Ministre sur toute question d'intérêt familial. Organisme d'étude, de recherche et de consultation, il veut être attentif aux besoins des familles pour rendre compte au Gouvernement de la réalité vécue par les familles québécoises au moment de la révision, de l'élaboration ou de l'adoption de politiques ou programmes qui ont des incidences sur la famille.

Son champ de préoccupation est donc large et couvre tous les secteurs où la vie familiale se manifeste. Il doit adopter une vision horizontale de la problématique familiale pour permettre l'amélioration de la qualité de vie des familles, du soutien aux parents dans leurs responsabilités et pour favoriser la réalisation du désir d'enfants.

Il doit en conséquence rallier également d'autres responsables sociaux du support aux parents que sont les milieux municipaux, scolaires et du travail.

Dans le cadre de ses fonctions, le Conseil peut :

1° recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question d'intérêt familial et faire rapport au Ministre;

2° saisir le Ministre sous forme d'avis de toute question d'intérêt familial qui mérite l'attention ou une action du Gouvernement et lui soumettre ses recommandations;

3° après consultation du Ministre, effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions;

4° fournir de l'information au public sur toute question d'intérêt familial.

Il doit aussi donner son avis au Ministre sur toute question ou projet d'intérêt familial qu'il lui soumet. Tous les avis du Conseil sont transmis au Ministre qui doit les rendre publics dans un délai d'au plus 60 jours. Il peut former des comités pour l'étude de questions particulières et s'adjoindre, s'il y a lieu, des collaborateurs de l'extérieur.

Le Conseil doit se réunir au moins huit fois par année.

3. Les membres du Conseil

Le Conseil de la famille est formé de 11 membres provenant de divers milieux socio-économiques. Ils sont nommés par le Gouvernement sur la recommandation du Ministre, après consultation des associations et des groupes familiaux et auprès des milieux et des institutions concernés par l'intérêt familial.

La durée du mandat des membres du Conseil est au plus de 3 ans, celle du président de 5 ans. Leur mandat ne peut être renouvelé, consécutivement, qu'une seule fois.

Le Secrétaire à la famille a été désigné par le Ministre pour siéger au Conseil mais il n'a cependant pas le droit de vote.

Également, le Secrétaire général du Conseil siège au Conseil mais sans droit de vote.

Membres	Nomination
FORTIN, Bernard, Président Charlesbourg	1988-1993
CÔTÉ LEMIEUX, Lise, Vice-présidente Présidente de la Commission scolaire des Découvreurs Sainte-Foy	1988-1991
BOUTIN Louise Directrice des Relations publiques Pratt et Whitney Saint-Bruno	1988-1990
BRÉDY WECHE, Marie-Suzie Coordonnatrice de l'oeuvre d'entraide de l'Association des médecins haïtiens à l'étranger Brossard	1988-1990
DUBÉ, Robert Directeur général de la Fondation québécoise en environnement Montréal	1988-1991
GAUTHIER, Gaston Coordonnateur en éducation des adultes à la CECM Montréal	1988-1991
KEEFLER, Joan Travailleuse sociale, VMSSC, Département de psychiatrie, Hôpital général de Montréal Westmount	1988-1991
LALONDE, André-B. Chef du département d'obstétrique-gynécologie, Hôpital général de LaSalle Ville LaSalle	1988-1990
LAPRISE, Benoît Maire de la ville de Saint-Félicien Saint-Félicien	1988-1990
SIGNORI, Céline Directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec Pierrefonds	1988-1991
VERMETTE, Serge Avocat Québec	1988-1990
Membre d'office	
OUELLET, Aubert Secrétaire à la famille Sainte-Foy	
Secrétaire général	
LAMOUREUX, Jean-Pierre Charlesbourg	

4. Les ressources humaines

Le Conseil de la famille s'appuie, pour la réalisation de ses activités, sur un secrétariat formé d'un personnel de la Fonction publique. Il voit à réaliser les études et les recherches ainsi qu'à offrir le soutien professionnel requis.

La direction du Conseil est assumée par le président qui en est le porte-parole officiel. Il voit à la mise en oeuvre de ses décisions. Le Secrétaire général, sous l'autorité du président, agit à titre de secrétaire du Conseil, en administre le budget, les ressources matérielles et humaines.

Outre le président qui agit dans sa fonction à plein temps, six postes permanents sont autorisés pour les ressources humaines du Conseil, plus un poste (équivalent temps plein) occasionnel. Au 31 mars, la permanence du Conseil était formée des personnes suivantes :

— M. Jean-Pierre Lamoureux	Secrétaire général
— Mme Ginette Decoste	analyste-conseil
— Mme Denise Desmeules	analyste-conseil
— M. Marc Tremblay	analyste-conseil
— Mme Thérèse Tourigny	secrétaire principale
— Mme Céline Gariépy	agente de secrétariat
— Mme Julie Hamel (poste occasionnel)	agente de secrétariat
— Mme Gisèle Tellier (poste occasionnel)	technicienne en documentation

5. Les ressources financières et matérielles

Le budget du Conseil de la famille est compris dans le budget de la Direction supérieure du ministère de la Santé et des Services sociaux en raison des responsabilités de la ministre responsable de la famille, Mme Thérèse Lavoie-Roux. À partir des élections générales de septembre 1989, la responsabilité de la famille est confiée à Mme Violette Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et responsable de la Famille. Une entente administrative intervient alors pour ne transférer le budget du Conseil de la famille au ministère du Conseil exécutif que le 1er avril 1990.

Pr.	Cat.	Catégories	Budget	Dépenses
08	01	Traitements et autres (permanents)	325 700 $	341 250 $
08	02	Traitements et autres (occasionnels)	40 100 $	38 575 $
08	03	Transport et communications	78 200 $	36 712 $
08	04	Services administratifs et autres	100 000 $	62 156 $
08	06	Loyers	55 000 $	45 306 $
08	07	Fournitures et approvisionnement		1 070 $
		Total	**599 000 $**	**525 069 $**

Les bureaux du Conseil sont logés de façon permanente depuis le 5 septembre 1989 au 1, Parc Samuel-Holland, bureau 342, à Québec.

II- Les activités du Conseil

L'année 1988-1989 a vu la création du Conseil de la famille de sorte que l'année 1989-1990 constitue véritablement sa première année complète de fonctionnement. Cette année en fut donc une de mise en place des procédés et des instruments qui lui sont nécessaires pour remplir son mandat.

En 1989-1990, le Conseil a tenu neuf réunions dont deux ont servi de cadre à des séances de consultation, a émis quatre Avis à la Ministre, a publié deux numéros d'un bulletin d'information, a organisé un colloque conjointement avec le Conseil permanent de la Jeunesse et le Conseil des affaires sociales, a commandité deux recherches universitaires et a jeté les bases d'un Centre de documentation familiale.

Cette première année complète du Conseil de la famille est caractérisée par une productivité certaine, la mise en place d'instruments de travail nouveaux et l'amorce d'événements périodiques importants pour les familles du Québec. Cela s'est fait avec des ressources fort modestes et une motivation exceptionnelle des membres du Conseil et de son personnel.

1. Les réunions du Conseil

D'avril 1989 à février 1990, les membres du Conseil se sont réunis officiellement à neuf reprises.

Le 14 avril 1989, à Montréal, les membres ont poursuivi leurs travaux sur le projet de Guide *Penser et agir famille*. Ils ont consacré du temps aux comités de travail et ont pu rencontrer Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre responsable de la Famille, pour discuter de l'importance du Conseil et des perspectives de travail.

Le 19 mai, à Québec, les membres ont été saisis de deux projets d'avis. Un premier traitait du dossier de « l'égalité économique des parents » qui fut discuté avec profondeur. Un autre portant sur les services de garde ne fut pas retenu.

Le 29 mai, à Montréal, les membres se sont réunis afin de rencontrer Mme Thérèse Lavoie-Roux et de discuter avec elle du projet de Plan d'action gouvernemental en matière de politique familiale. Le projet d'Avis « Pour une meilleure égalité économique des parents » fut de nouveau discuté mais ajourné sine die faute de consensus mais surtout faute de temps devant l'imminence de l'adoption de la loi concernée.

Les 12 et 13 septembre, à Saint-Félicien, les membres ont procédé à l'adoption du rapport annuel 1988-1989, du Guide *Penser et agir famille* ainsi que du programme d'activités 1990-1991. C'est au cours de cette rencontre que le Conseil a tenu une séance de consultation auprès des familles de la région.

Le 2 novembre, à Québec, furent inaugurés les locaux du Conseil nouvellement aménagés à l'occasion d'une première rencontre des membres avec Mme Violette Trépanier, nouvelle ministre responsable de la Famille. Au cours de cette séance, les membres ont travaillé au projet de réaction au Plan d'action gouvernemental, Familles en tête.

Le 8 décembre à Québec, les membres ont poursuivi leur travail sur le projet de Plan d'action gouvernemental en plus de recevoir un rapport d'étape de la part des trois comités de travail.

Le 15 janvier 1990, à Québec, les membres ont adopté la Réaction du Conseil au Plan d'action, ont discuté de l'opportunité d'un avis sur les heures d'ouverture des commerces et abordé l'étude d'un projet d'avis sur la réforme du système de la santé et des services sociaux.

Le 2 février, à Montréal, les membres ont poursuivi leurs réflexions sur le projet d'avis concernant la réforme du système de la santé et des services sociaux et ont été saisis d'un projet d'avis sur la révision des normes du travail.

Enfin, les 26 et 27 février, à Montréal, les membres ont adopté l'Avis sur la réforme du système de santé et des services sociaux et celui sur les heures d'ouverture des commerces le dimanche. Ils ont avancé dans leur étude du projet d'avis sur la révision des normes du travail. Ils ont également saisi l'occasion de cette réunion pour tenir une rencontre de consultation auprès des représentants des neuf organismes familiaux d'envergure provinciale.

2. Les comités de travail

Les trois comités de travail mis en place par le Conseil en 1988-1989 ont poursuivi leurs travaux en 1989-1990. Ils étaient soutenus chacun par un professionnel de la permanence. Les membres du Conseil étaient répartis selon leurs préoccupations principales et leur désir d'approfondissement.

Les résultats de ces travaux étaient destinés à constituer la matière de la partie thématique du présent rapport annuel du Conseil que l'on pourra retrouver en deuxième partie.

— le soutien financier aux familles et leur responsabilisation

Mme Lise Côté-Lemieux, responsable
M. André-B. Lalonde
M. Benoît Laprise
M. Serge Vermette
Mme Denise Desmeules, analyste-conseil
(14 avril, 1er nov., 7 déc., 14 janvier et 17 mai);

— la violence en milieu familial

Mme Louise Boutin
Mme Marie-Suzie Brédy Weche
Mme Céline Signori, responsable
Mme Ginette Decoste, analyste-conseil
(14 et 20 avril, 30 mai, 8 sept., 1er nov. et 24 mai);

— la démographie et le désir d'enfants

Mme Joan Keefler
M. Robert Dubé, responsable
M. Gaston Gauthier
M. Marc Tremblay, analyste-conseil
(14 et 20 avril, 30 mai, 8 sept., 1er nov. et 24 mai).

3. Les Avis du Conseil

3.1 Le Guide Penser et agir famille

Adopté le 13 septembre 1989 et transmis à la ministre responsable de la Famille le 20 septembre, cet avis fut rendu public le 20 novembre.

À l'occasion de son 1er anniversaire de fondation, le Conseil présente un instrument de travail qui permettra aux représentants des organismes familiaux, au personnel de la fonction publique, de tous niveaux, ainsi qu'aux intervenants des divers milieux qui sont aussi responsables du sort de la famille comme les milieux des affaires, des loisirs, des municipalités, des écoles et des services, d'apprécier et de favoriser l'approche familiale dans l'élaboration ou la révision des politiques, des programmes et des mesures qui les concernent.

Intitulé *Penser et agir famille, Guide à l'intention des intervenants publics et privés*, ce document est conçu comme un instrument pratique. Il est divisé en deux parties. La première explique et motive l'approche familiale. C'est ici qu'on explique les motifs d'une politique familiale et qu'on introduit le concept d'évaluation essentiel à la poursuite d'objectifs cohérents en faveur des familles. La seconde partie propose une grille d'évaluation ou un cadre de référence pour permettre de faire des évaluations dans une perspective familiale. Des critères d'évaluation sont développés et des questions pour en vérifier le respect sont suggérées.

Ainsi, selon le Conseil, toute intervention auprès des familles devrait :

— encourager et renforcer l'engagement conjugal et parental afin de favoriser la stabilité des familles;

— soutenir les efforts des familles plutôt que les remplacer afin qu'elles remplissent leurs fonctions;

— tenir compte de la force des liens de parenté ainsi que de l'influence que les membres de la famille exercent les uns sur les autres;

— considérer les familles comme des partenaires compétents;

— reconnaître la diversité des familles, quelle que soit leur structure ou leur taille;

— accorder la priorité aux familles les plus vulnérables, soit celles dont les besoins psychologiques, sociaux et économiques sont les plus grands.

Conscient de la nouveauté que représente concrètement ce Guide, le Conseil a voulu en favoriser l'approche et l'apprentissage. Aussi, en collaboration avec une firme privée, des sessions animées par des spécialistes de la famille sont offertes pour permettre un suivi pédagogique et faciliter la maîtrise de la méthode proposée.

Au 31 mars, une trentaine de participants avaient suivi les sessions qui se poursuivront en 1990-1991.

3.2 Réaction au Plan d'action gouvernemental en matière de politique familiale 1989-1991, Familles en tête

Cette Réaction, adoptée par le Conseil le 15 janvier 1989, remise à Mme Violette Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et responsable de la famille le 1er février et rendue publique le 30 mars souhaite la mise en application rapide des mesures contenues à ce premier Plan d'action du Gouvernement en faveur des familles.

Tout en donnant son appui pour que ce Plan d'action se réalise, le Conseil adresse toutefois plusieurs suggestions dont les ministères concernés devraient tenir compte pour apporter un meilleur soutien aux parents.

Le Conseil souligne notamment les aspects suivants de Familles en tête :

— le Conseil observe que le Plan d'action s'inscrit dans la continuité des objectifs généraux de l'Énoncé de politique familiale adopté par le Gouvernement en décembre 1987;

— il y constate un réel effort de concertation interministérielle;

— il souhaite que le rôle du Secrétariat à la famille soit plus marqué et que la ministre responsable y prenne plus d'autorité;

- il déplore que le Plan d'action ne comporte pas d'échéancier ni de modalité d'évaluation;
- il constate que le partenariat avec les familles, érigé en objectif par l'Énoncé de politique, ne trouve pas dans ce Plan sa juste part d'effort;
- il recommande, à l'instar de l'engagement du ministère de la Santé et des Services sociaux, que chaque ministère se donne des instruments et des moyens de développer l'approche familiale;
- il regrette que les liens avec les organismes familiaux soient à peine esquissés alors que cette « clientèle » devrait être privilégiée pour fonder et vérifier l'à-propos de plusieurs mesures qui vont nécessiter une réflexion familiale.

Une analyse serrée révèle que les engagements pris par le Gouvernement dans Familles en tête ont de la perspective. On peut déplorer le manque de ressources financières réelles consenties. On peut souhaiter une mise en application rapide de mesures qui font l'objet d'études. On ne peut cependant minimiser la complexité inhérente au développement d'une politique horizontale d'envergure comme une politique familiale. Le Conseil entend participer à cette démarche et offre sa collaboration empressée pour contribuer à son avancement en réalisant au mieux les différentes facettes de son mandat.

Le choix du Gouvernement de développer progressivement une politique globale de soutien aux parents requiert du temps pour ancrer les pratiques et pour que les acquis successifs ne s'étiolent pas au profit d'autres priorités passagères. Avoir les familles en tête, c'est déjà un point de départ essentiel mais il faut également pouvoir poser les gestes qui s'imposent.

Il invite en ce sens le Gouvernement, s'il veut atteindre véritablement les objectifs de la politique familiale, à faire en sorte :

- que se réalise le Plan d'action en prenant soin de l'améliorer selon les nuances apportées;
- qu'une coordination dynamique du Plan d'action soit faite;
- que chaque ministère soit incité fermement à développer l'approche familiale dans sa gestion et dans l'élaboration de ses programmes destinés aux familles, notamment à l'aide du Guide *Penser et Agir famille* que le Conseil a publié l'automne dernier;
- que le partenariat, particulièrement avec les familles, soit intensifié et soutenu systématiquement.

De plus, le Conseil affirme la nécessité que cette politique familiale s'articule harmonieusement avec les autres grandes politiques sociales et économiques qui, sur les plans local, régional, national et international, ne manquent pas de toucher la vie familiale quotidienne.

En particulier, le Conseil de la famille mise sur la réalisation de ce Plan d'action qu'il considère comme une première étape, pour que les familles du Québec soient inscrites comme milieux de vie prioritaires de préoccupation dans l'élaboration et la révision des politiques sociales qui sollicitent l'effort de toutes les familles québécoises.

3.3 Pour des services de santé et de bien-être adaptés aux familles.

Adopté les 26 et 27 février 1990, transmis à la ministre le 12 mars, cet avis a été rendu public à l'occasion du colloque « Portrait de famille, un album à recomposer » organisé conjointement par le Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse et la Fédération des CLSC du Québec.

Cet avis constitue une réaction au projet de réforme du ministère de la Santé et des Services sociaux et de son réseau qui fait actuellement l'objet d'un avant-projet de loi, lequel a donné lieu à une intense commission parlementaire au cours des derniers mois. Ce projet gouvernemental d'envergure propose une réforme dans un secteur stratégique pour toutes les familles du Québec.

Les intervenants des services de santé et des services sociaux accompagnent, en effet, les parents et les enfants dans les moments les plus cruciaux de la vie familiale et il importe à cet égard que ce secteur se situe résolument dans le sens d'une approche familiale.

Or, le Conseil remarque une absence générale de vision familiale dans ce projet. On y parle de la famille uniquement en termes de problèmes ou de difficultés. Elles n'y sont pas considérées comme des forces vives et dynamiques, capables de ressources et de ressort. Pourtant, et cela est paradoxal, le projet gouvernemental interpelle le « milieu naturel » et les communautés locales pour suppléer aux manques de ressources ou pour prendre la relève auprès des personnes qui exigent des soins de santé ainsi que des services sociaux.

Le Conseil ne s'objecte pas à ce que l'on responsabilise davantage les « milieux naturels », mais, dans la perspective où le gouvernement désire mettre à contribution ce réseau de la famille, des voisins et des amis, le Conseil recommande, en contrepartie nécessaire, d'assurer

- une approche familiale dans toutes les instances administratives et consultatives des établissements;
- des formes d'aide financière, des services d'évaluation, de suivi et de répit lorsqu'on « désinstitutionnalise » ou que l'on maintient en milieu naturel la prise en charge de quelque personne;
- la formation des aidants naturels;
- l'assurance que les établissements reprendront la prise en charge lorsque les situations arriveront à un point de non-retour;
- la poursuite du développement des services à domicile qui constituent une solution éminemment rationnelle, efficace et séduisante, tant pour les personnes âgées que pour les familles, à une époque ou l'autre de leur vie, à la condition que les familles soient soutenues;
- un soutien accru aux organismes communautaires et familiaux, non seulement pour des services connexes à ceux des établissements mais aussi pour toutes leurs initiatives qui renforcent les noyaux familiaux et les milieux naturels;
- la poursuite du soutien financier aux regroupements provinciaux d'organismes qui sont chargés de la défense des intérêts des familles.

Le Conseil souhaite, en somme, que les familles soient considérées davantage comme des partenaires compétents et habiles et que le gouvernement les traite comme tel, comme il s'y est engagé en promouvant sa politique familiale d'ensemble qui veut apporter un meilleur soutien aux parents dans toutes les sphères de leurs responsabilités.

3.4 Travailler le dimanche ?

Adopté les 26 et 27 février 1990, cet avis fut transmis à la Ministre le 27 mars et rendu public le 28 mai suivant.

Par cet Avis intitulé *Travailler le dimanche ?*, le Conseil choisit d'intervenir dans le débat qui entoure l'ouverture des commerces le dimanche puisque toute cette question est susceptible de toucher de nombreuses familles dans la qualité de leur vie familiale.

Considérant que c'est l'ensemble du rythme commercial dans notre société qu'il faut modérer, considérant aussi qu'il est important de réserver une journée de la semaine pour les activités familiales, le Conseil recommande le maintien des restrictions quant aux heures d'ouverture des commerces le dimanche, quitte à permettre l'ouverture de petits commerces d'alimentation pour fins de dépannage. Le Conseil suggère par ailleurs l'allongement des horaires commerciaux en semaine.

Pour fonder ses recommandations, le Conseil a considéré la situation de ces travailleurs et travailleuses, composés en majorité de femmes et de jeunes, qui cumulent souvent de mauvaises conditions de travail et de mauvais salaires. Il a trouvé plus important de donner aux parents d'enfants d'âge scolaire, susceptibles de travailler le dimanche, la possibilité de concilier leurs responsabilités familiales et leurs responsabilités professionnelles.

3.5 Autres travaux en cours en date du 31 mars 1990

En collaboration avec le Conseil permanent de la jeunesse et le Conseil des affaires sociales, le Conseil de la famille a organisé un colloque « Être jeunes et parents » en octobre 1989. Le personnel professionnel et les présidents respectifs ont apporté leur concours à cet événement qui a réuni quelque 80 jeunes. Les délibérations de ce colloque ont fourni la matière d'une problématique qui est prise en compte dans la préparation d'un avis conjoint qui sera adopté par les trois Conseils en septembre prochain.

Depuis le mois de février, les membres ont commencé l'élaboration d'un avis concernant un avant projet de loi visant la révision de la *Loi sur les normes du travail*, révision notamment motivée par la nécessité d'un meilleur ajustement des conditions de travail aux responsabilités parentales. Cet avis sera adopté rapidement de manière à fournir des éléments au comité interministériel chargé de proposer le projet de loi.

Enfin, les membres du Conseil ont acquiescé à la demande de consultation du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant l'éventuelle politique d'utilisation des nouvelles technologies de la reproduction. Les membres examinent le document de consultation et produiront une réaction pour mai prochain.

4. Les recherches mises en chantier

Outre les recherches effectuées par les analystes-conseils pour alimenter la production des avis du Conseil, deux contrats de recherche ont été octroyés à des équipes universitaires avec l'accord de la Ministre, conformément à l'article 15.3 de la *Loi sur le Conseil de la famille*.

Les deux équipes ont le même sujet à traiter mais sous un angle différent : le pouvoir et la légitimité d'intervention de l'État auprès des familles, en lien avec l'autorité et la compétence parentales dans le contexte des législations et des pratiques existantes.

Le Groupe de recherche en ressources communautaires de l'Université Laval l'analysera sous l'angle des politiques sociales. Le groupe de recherche Éthos de l'Université du Québec à Rimouski le fera sous l'angle éthique et philosophique.

Les deux réflexions qui seront disponibles à l'automne 1990 sous la forme de rapports de recherche proposeront également au Conseil des suggestions

d'actions et des priorités qui découleront du contenu des recherches.

5. Les consultations

Soucieux de bien traduire les préoccupations des familles du Québec, les membres du Conseil ont tenu deux séances de consultation officielles, une en région, une autre au plan provincial.

Profitant d'un déplacement à Saint-Félicien, les membres du Conseil ont partagé le souper et le point de vue de 160 personnes au cours de la soirée du 12 septembre 1989. Il s'agissait de prendre contact avec les familles et les responsables locaux d'une région du Québec et de recueillir auprès d'eux des recommandations en regard de cinq dossiers :

- le soutien de l'État aux familles;
- le monde du travail et les services de garde;
- la violence en milieu familial;
- l'école et la famille;
- la famille idéale (atelier réservé aux jeunes).

Puis, le 26 février 1990, les membres ont pu partager le souper et entendre 18 représentants des principaux organismes familiaux et parafamiliaux du Québec :

- Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec;
- Montreal Family Conference;
- Fédération des unions de familles;
- Fédération des associations de familles monoparentales du Québec;
- Confédération des organismes familiaux du Québec;
- Collectif des femmes immigrantes du Québec;
- Cercles de fermières du Québec;
- Association féminine d'éducation et d'action sociale;
- Table provinciale de pastorale familiale.

Il s'agissait d'établir un contact officiel entre le Conseil et les organismes familiaux et de les associer à la détermination du programme d'activités du Conseil. Il ressort que ces groupes tiennent à rencontrer le Conseil régulièrement. Ils ont confié également au Conseil le mandat de valoriser le rôle des parents du Québec. Un rapport de cette rencontre est disponible.

6. Les activités de communication et de promotion de l'approche familiale

6.1 Les activités publiques

- Participation comme personne-ressource dans un atelier sur les services adaptés aux nouvelles réalités sociales au Congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec à Montréal les 6, 7 et 8 avril 1989 et dépôt d'un document : « la concertation locale au bénéfice des familles » (Marc Tremblay).
- Allocution d'ouverture au colloque Familles-Écoles à Trois-Rivières, le 15 avril 1989 (Jean-Pierre Lamoureux).
- Entrevues données à Mme Louise Lemieux du *Soleil* et à M. Jean-Paul Soulié de *la Presse* concernant l'Avis sur les services de médiation, le 1er mai (Bernard Fortin).
- Conférence de clôture du colloque international d'éducation familiale à Montréal, le 17 mai, « L'éducation familiale, l'éducation à la plus belle aventure qui soit » (Jean-Pierre Lamoureux).
- Animation d'un atelier de travail au congrès de la Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec, les familles et l'école, à Montréal, le 26 mai (Bernard Fortin).
- Présentation au satellite du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale d'une allocution sur les familles des communautés culturelles, à Montréal, le 20 juin (Marc Tremblay).
- Signature du livre d'or de la ville de Saint-Félicien à l'occasion du passage du Conseil dans cette ville, le 13 septembre.
- Prise de parole au Carrefour des Affaires familiales du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale portant sur les déplacements migratoires et leurs incidences sur les familles, à Montréal, le 16 septembre 1989, (Bernard Fortin, allocution de clôture et synthèse; Marc Tremblay, conférencier et animateur d'atelier; dépôt de deux textes intitulés « L'Avenir du Québec et la politique familiale » et « La situation des migrants et de leur famille dans les pays et régions d'origine et d'accueil »).
- Allocution devant Entraide-Parents au Patro Roc-Amadour de Québec, le 1er octobre (Bernard Fortin).
- Conférence de presse conjointe par les présidentes du Conseil permanent de la jeunesse et du Conseil des affaires sociales et par le président du Conseil de la famille pour annoncer le colloque « Être jeunes et parent », à Québec, le 2 octobre 1989.
- Conférence d'ouverture au colloque de la Chambre de commerce de l'Estrie, à Sherbrooke, le 4 octobre, intitulée « La famille fait-elle partie de votre environnement ? » (Jean-Pierre Lamoureux).

— Conférence intitulée « Familles 90, + qu'hier » au lancement des activités de l'Office de la famille du diocèse de Saint-Hyacinthe, dans le cadre de la Semaine nationale de la famille, à Granby, le 4 octobre 1989 (Bernard Fortin).

— Conférence d'ouverture du Forum « Être jeunes et parents » et rapporteur des ateliers de travail, à Montréal, le 7 octobre (Bernard Fortin, Jean-Pierre Lamoureux, Denise Desmeules et Marc Tremblay).

— Conférence intitulée « La famille et son avenir » lors d'un brunch bénéfice de la Fondation Mgr Gérard-Marie Coderre, à Longueuil, le 29 octobre 1989 (Bernard Fortin).

— Conférence au colloque « Les inégalités socio-économiques et la société, comment agir ? », à Montréal, les 2 et 3 novembre (Ginette Decoste).

— Conférence de presse pour rendre public le Guide *Penser et agir famille* à Québec, le 20 novembre et lancement auprès de la population à Québec, le 20 novembre et à Montréal le 21 novembre (Bernard Fortin, Lise Lemieux et Jean-Pierre Lamoureux).

— Publication d'un article « L'approche familiale en matière de soutien et de services sociaux » dans la revue *Santé et Société*, hiver 1989-90 (Marc Tremblay).

— Présentation du Conseil de la famille et du Guide *Penser et agir famille* devant la Fédération de la famille de Québec, le 10 janvier 1990 (Jean-Pierre Lamoureux).

6.2 La participation à des colloques et à des conférences

— Présentation du Livre blanc « Orientations » de la ministre de la Santé et des Services sociaux à Québec, le 10 avril 1989.

— Consultation sur le document « La famille, quel avenir ? » produit par l'Association des évêques du Québec, à Québec, le 24 avril (Marc Tremblay).

— Participation au « 2e colloque sur le mariage et la famille » de la Table provinciale de pastorale familiale à Montréal, le 28 avril (Marc Tremblay, personne-ressource et Bernard Fortin).

— Participation au colloque provincial des services d'expertise psychosociale et de médiation à la famille organisé par l'ACSSQ, à Québec, les 15 et 16 mai 1989 (Marc Tremblay).

— Clôture du Congrès de l'ACSSQ, « La famille, quelles familles ? » (Bernard Fortin en remplacement de Mme Thérèse Lavoie-Roux) le 12 mai 1989 à Montréal.

— Assemblée générale du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale, le 12 mai 1989 (Jean-Pierre Lamoureux).

— Colloque organisé par la Fédération des unions de familles, « Les familles et l'action municipale », le 25 mai (Marc Tremblay).

— Colloque organisé par l'Institut québécois de recherche sur la culture et le Musée de la Civilisation sur la famille contemporaine, les 25 et 26 mai à Québec (Jean-Pierre Lamoureux, Ginette Decoste et Denise Desmeules).

— Participation à la remise du Prix de la famille, le 28 mai à Montréal (Bernard Fortin).

— Participation au Symposium canadien sur la famille à Régina, du 12 au 14 juillet 1989 (Jean-Pierre Lamoureux).

— Participation au colloque « La Société québécoise après 30 ans de changements » organisé par l'Institut québécois de recherche sur la culture, les 11, 12 et 13 octobre 1989 (Denise Desmeules).

— Participation à la session « Le traitement des couples », organisée par l'Institut de la famille de Cambridge à Boston, du 19 au 22 octobre (Marc Tremblay et Joan Keefler).

— Conférence internationale de l'Union internationale des organismes familiaux, « Les familles et les déplacements migratoires », à Athènes, du 23 au 26 octobre 1989 (Jean-Pierre Lamoureux).

— Participation au Forum pour l'emploi organisé par un comité de parrainage sous la présidence du président du Mouvement Desjardins, à Montréal, les 5 et 6 novembre (Denise Desmeules).

— Rencontre de la Ministre avec les groupes de femmes, à Montréal, le 27 novembre (Bernard fortin).

— Préparation du colloque « Portrait de familles, un album à recomposer », organisé par le Conseil québécois de l'enfance et de la jeunesse et la Fédération des CLSC qui a eu lieu les 26 et 27 avril 1990 (travail au niveau de la programmation et du contenu des conférences) à partir du 30 novembre 1989 (Ginette Decoste).

— Rencontre de la Ministre avec les groupes familiaux à Montréal, le 1er décembre 1989 (Bernard Fortin et Jean-Pierre Lamoureux.

— Préparation du colloque « Au Carrefour de la nouvelle périnatalité, devenir et être parents », organisé par l'Association de Santé publique du Québec en collaboration avec le Comité provincial Famille Enfance des D.S.C., le Conseil des affaires sociales et la Fédération des C.L.S.C. qui aura lieu les 15, 16 et 17 novembre 1990 à Québec (travail au niveau de la programmation et du contenu des conférences) à partir du 8 février 1990 (Ginette Decoste).

- Lancement du compte rendu des consultations régionales du Conseil permanent de la jeunesse, à Québec, le 16 février (Bernard Fortin et Marc Tremblay).
- Participation au colloque « Famille et consommation », organisé par la Société de recherche et d'orientation humaine, à Montréal, le 19 février (Bernard Fortin).
- Accueil de Mme Jacqueline Hancquart, présidente et de M. De Buys, secrétaire général de la Ligue des familles de Belgique, à Québec, le 7 mars (Bernard Fortin et Jean-Pierre Lamoureux).
- Participation à un colloque sur l'aide financière aux familles et son influence sur la décision d'avoir un enfant, organisé par l'Institut national de recherche scientifique à Montréal, le 16 mars (Jean-Pierre Lamoureux).
- Participation à la consultation fédérale sur la violence familiale, à Québec, le 21 mars (Ginette Decoste).

6.3 Le bulletin d'information du Conseil

Le Conseil a publié deux numéros d'un bulletin d'information intitulé « Si familles m'étaient contées ».

Prévue trois fois par année, en octobre, en février et en juin, cette publication, parfois empreinte d'humour, souvent sérieuse, sur la vie du Conseil et sur la situation des familles du Québec, cherche à vulgariser les enjeux actuels en matière de politique familiale. Ainsi, on y retrouve non seulement des articles sur les travaux du Conseil mais aussi un jeu-questionnaire, un résumé législatif, une suggestion de lecture et une chronique sur les initiatives des organismes familiaux.

7. Le Centre de documentation

Le Conseil est à mettre sur pied un Centre de documentation « familiale » pour les travaux du Conseil mais qui sera éventuellement accessible aux chercheurs et à la population qui s'intéressent aux réalités familiales.

Au 31 mars 1990, près de 600 documents sont répertoriés. On y trouve des publications gouvernementales et des ouvrages de référence. Le Centre possède tous les documents de la consultation provinciale sur la politique familiale tenue en 1984 et 1985. L'acquisition d'ouvrages portant sur la famille est privilégiée. Périodiques et dossiers de presse sont également disponibles.

III-Trois questions préoccupantes

Depuis plus d'un an, les membres du Conseil poursuivent une réflexion en comités de travail sur trois grandes questions préoccupantes concernant la famille au Québec.

Le Conseil a fait siens les rapports de ces comités qui sont ici soumis au gouvernement, aux parents, aux responsables ministériels, aux universitaires et à tous les intervenants qui se préoccupent de la famille et de ses membres. Ces réflexions ne constituent pas des avis formels et ne formulent pas de recommandations. Elles veulent apporter à la discussion des propos susceptibles d'être repris et approfondis. Elles ont surtout le mérite d'envisager ces préoccupations dans une perspective résolument familiale.

1. Fiscalité et politique familiale

Le Comité du Conseil sur la fiscalité a amorcé une exploration des mesures fiscales et des mesures de soutien financier offertes aux familles tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial. Il a d'abord cherché à faire une revue des principaux programmes existants et de la littérature sur le sujet. Ensuite, il s'est attaché à réfléchir à la fiscalité de façon macroscopique, sous l'angle des besoins des familles de cette décennie.

Presque toujours lorsque l'on s'intéresse à la fiscalité et aux mesures de soutien financier aux familles, on ressent un sentiment de confusion et on éprouve une déception.

Confusion d'abord parce que les mesures fiscales et de soutien financier aux familles sont nombreuses, morcelées, parfois incohérentes de sorte que l'ensemble n'est pas sans rappeler un labyrinthe.

Déception aussi parce qu'on pourrait s'attendre à ce que toutes ces mesures gagnent en efficacité ce qu'elles perdent en simplicité. Mais tel n'est pas le cas.

Dans les pages qui vont suivre, le Conseil soulignera les grandes tendances actuelles en matière de fiscalité et de mesures de soutien financier aux familles, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial. Puis, il expliquera pourquoi, à son sens, le système répond mal aux besoins réels des parents des années 90. Enfin, il suggérera quelques ébauches de solution.

1.1 Les grandes tendances de la fiscalité et des mesures de soutien financier aux familles

À ce chapitre, on observe depuis quelques années une nette différence entre les mesures fiscales et de soutien financier aux familles en vigueur au niveau fédéral et celles qui ont cours au niveau provincial.

Bien sûr, il y a encore de multiples points communs et certains progrès sont semblables. Par exemple, les deux niveaux de gouvernement sont passés de la notion d'exemption à celle de crédit d'impôt, ce qui se révèle beaucoup plus juste pour l'ensemble des familles.

Mais la trame de fond est maintenant bien différente. Alors que celle du gouvernement fédéral est plutôt sous le signe du désengagement envers les familles, celle du Québec rime davantage avec un accroissement des ressources avec une coloration nataliste.

Essentiellement, le gouvernement fédéral, avec en arrière-plan un déficit gigantesque, a diminué ses ressources aux familles. Sans en faire une liste exhaustive, on peut citer quelques exemples de cette orientation. Ainsi, les allocations familiales fédérales ont été réduites du tiers, en dollars constants, sur une période de dix ans. De même, le Discours sur le Budget du printemps 1989 a assujetti les contribuables à revenus élevés à la récupération des allocations familiales. Également, le gouvernement fédéral a retardé ses projets d'investissement majeur dans les garderies. Par ailleurs, la Chambre des Communes a adopté la nouvelle taxe sur les produits et services qui risque d'augmenter la contribution fiscale des familles puisqu'elles doivent assumer une consommation courante considérable.

Par contre, au Québec, d'importantes mesures fiscales et de soutien financier aux familles ont été présentées dans les derniers Budgets, comme par exemple les allocations à la naissance ou la réduction d'impôt à l'égard des familles à faible ou moyen revenu avec enfant à charge. Il en résulte que l'aide aux familles a été effectivement augmentée. Toutefois, le Conseil attire l'attention sur le fait qu'on a surtout développé l'aide aux familles accueillant un nouveau-né, particulièrement s'il est de troisième rang. L'allocation à la naissance, qui atteint maintenant 6 000 $ depuis le dernier Budget dans le cas d'un enfant de troisième rang et plus, illustre d'ailleurs fort bien cette situation. De plus, le Plan d'action gouvernemental en matière de politique familiale 1989-1991 a comme objectif de poursuivre l'accroissement de l'aide financière aux enfants de troisième rang ou plus.

1.2 Le système actuel est mal adapté aux besoins des familles des années 90

Selon le Conseil, le système actuel ne répond pas aux besoins des parents des années 90 parce que les orientations retenues négligent quatre problèmes importants. Ces problèmes ont trait à la compensa-

tion inadéquate des coûts reliés aux enfants, à l'appauvrissement des jeunes parents, à la pauvreté des familles monoparentales ainsi qu'à des inéquités fiscales qui perdurent.

C'est ce qui ressort d'une évaluation du système dans son ensemble effectuée par le Conseil en utilisant les critères suggérés dans le deuxième avis publié par le Conseil de la famille intitulé *Penser et agir famille*. Rappelons que ces critères au nombre de six permettent d'évaluer si une politique, un programme ou un projet de loi est conforme aux objectifs de la politique familiale. Le critère qui est particulièrement négligé dans la fiscalité familiale actuelle, se lit ainsi : accorder la priorité aux familles les plus vulnérables, soit celles dont les besoins psychologiques, sociaux et économiques sont les plus grands.

1.2.1 La compensation inadéquate des coûts reliés aux enfants

Les parents doivent pouvoir compter sur le soutien de l'État tout au long du cycle familial. Dans cette optique, les programmes de soutien à l'entretien des enfants devraient apporter une aide appréciable à toutes les étapes familiales et faire en sorte que le revenu nécessaire pour couvrir les besoins essentiels des enfants ne soit pas imposé. Or, il faut constater que la situation actuelle est tout autre.

Par exemple, au fédéral, le montant des besoins essentiels reconnus pour un premier ou un deuxième enfant à charge était de 392 $ pour l'année d'imposition 1989, ce qui s'est traduit par un crédit d'impôt de 66 $. Cette économie d'impôt de 66 $, même combinée aux allocations familiales fédérales, représente une bien maigre compensation des charges familiales. En fait, les crédits d'impôts attribués aux familles sont calculés sur une base largement inférieure au coût nécessaire pour maintenir un enfant au-dessus du seuil de pauvreté.

Au Québec, la situation est un peu meilleure mais l'accent mis sur les familles nombreuses comptant de jeunes enfants semble se faire progressivement au détriment des autres familles qui comptent moins d'enfants ou qui sont à une autre étape du cycle familial. Pour elles, on se contente d'indexer des allocations et des crédits d'impôts qui ont une valeur médiocre, sans jamais chercher à les bonifier. De cette manière, on ne tient pas compte du fait que ces familles font face elles aussi à des dépenses d'entretien et d'éducation des enfants qui ont considérablement augmenté au cours des dernières années, bien au-delà du taux d'inflation.

Trois raisons devraient pourtant inciter à revoir la compensation des charges familiales à la hausse tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial :

- la qualité de vie, économique entre autres, de toutes les familles;
- un souci d'équité envers les parents ayant charge d'enfant par rapport aux contribuables n'en ayant pas;
- les retombées natalistes que l'on peut espérer d'un soutien financier significatif aux parents tout au long du cycle familial.

1.2.2 L'appauvrissement des jeunes parents

Un autre problème important que négligent la fiscalité et les mesures de soutien financier aux familles est sans doute l'appauvrissement des jeunes parents auquel on assiste depuis quelques années.

Les jeunes parents sont plus pauvres que leurs prédécesseurs, souvent chômeurs et fréquemment aux prises avec des emplois à temps partiel ou de courte durée.

Les causes sont multiples. Depuis toujours, les jeunes dépendent plus que les autres groupes d'âge de leurs salaires. Or, la progression du revenu réel stagne depuis fort longtemps.

Les jeunes sont aussi plus vulnérables qu'autrefois à la précarité d'emploi. Il ne faut pas oublier que le libre-échange, la globalisation des marchés et l'intensification de la concurrence à l'échelle mondiale s'accompagnent d'une lourde tendance à l'instabilité d'emploi.

D'autre part, les jeunes sont aussi très vulnérables au chômage et les nouvelles règles de l'assurance-chômage sont moins généreuses que par le passé.

Cet appauvrissement des jeunes invite à faire un effort spécifique pour soutenir les jeunes parents. Cet effort spécifique est également requis parce que ce sont les jeunes qui sont en mesure d'assurer le renouvellement des générations.

1.2.3 La pauvreté des familles monoparentales

Notre société connaît une augmentation importante du nombre de familles monoparentales, résultant principalement des ruptures par séparation ou par divorce.

Il s'agit à n'en pas douter des familles les plus touchées par la pauvreté. Toutes les statistiques le confirment : la famille monoparentale, ayant une femme à sa tête et avec des enfants mineurs, a le triste championnat tant pour le taux que pour la gravité de la pauvreté.

Nous tardons à adapter notre fiscalité et nos mesures de soutien financier aux besoins des familles monoparentales Il y a là bien sûr bien des craintes plus ou moins avouées : crainte d'accroître la tendance à la

monoparentalisation, crainte d'être injuste envers les familles biparentales, crainte de « désinciter » au travail mais aussi un fond de conservatisme qui réduit nos efforts.

Or, la pauvreté coûte cher, trop cher. Il a été maintes fois prouvé qu'elle affecte la santé et réduit les perspectives d'avenir des enfants. Dans un contexte de libre-échange, de vive concurrence et de dénatalité, pouvons-nous nous permettre de gaspiller ainsi nos ressources humaines ?

1.2.4 Les inéquités fiscales

Au Québec, comme au gouvernement fédéral, la fiscalité est individuelle mais tient compte de situations familiales telles les conjoints mariés sans revenus, les enfants à charge, les enfants adultes aux études... pour lesquelles des allégements fiscaux sont prévus. Pourtant, il subsiste encore, malgré les ajustements récents à la fiscalité québécoise, des traitements différents selon le statut civil des parents. On note aussi une prise en compte différente de la « contribution parentale » à l'aide sociale ou à l'aide financière pour les études supérieures. On observe également que les parents au foyer, qui s'occupent eux-mêmes de la garde des enfants, ne sont soutenus d'aucune manière par l'État en comparaison de ceux qui bénéficient de mesures fiscales et financières pour compenser le coût des services de garde.

Ces différences de considération dans la « reconnaissance » financière des charges familiales appellent des correctifs car elles tendent à dévaloriser certaines situations familiales librement choisies par des parents.

1.3 Comment la fiscalité et les mesures de soutien financier aux familles peuvent-elles mieux répondre aux besoins des familles des années 90 ?

À ce chapitre, plusieurs solutions peuvent être envisagées. Pour le Conseil, elles résident en grande partie dans la correction des tendances actuelles.

Ainsi, le gouvernement fédéral devrait investir davantage dans les familles. La bonification des crédits d'impôts pour enfant à charge et des allocations familiales seraient une bonne façon de le faire.

Quant au gouvernement du Québec, il devrait s'assurer que l'accent mis sur l'aide aux parents qui accueillent un nouveau-né ne laisse pas dans l'ombre l'importance qui doit être accordée aux besoins de ceux dont les enfants sont à d'autres étapes du cycle familial.

En outre, aux deux niveaux de gouvernements, on devra, de l'avis du comité, se résoudre à investir de façon importante pour aider les familles monoparentales à sortir de la dépendance actuelle à l'égard des programmes sociaux et favoriser leur autonomie. Ce renversement de la situation passe nécessairement par l'accès à un emploi et à un logement décents. De plus, cela ne saurait se faire sans d'abord voir de toute urgence à ce que les pensions alimentaires soient mieux payées. De même, on devra améliorer leur filet de sécurité contre la pauvreté.

Par ailleurs, il serait intéressant d'explorer davantage la pertinence des ébauches de solutions suivantes :

- La modulation des allocations familiales en tenant compte, entre autres, de l'âge des parents. Rappelons qu'actuellement les allocations familiales varient tant au fédéral qu'au provincial selon l'âge et le rang des enfants seulement. Considérer aussi l'âge des parents permettrait de tenir compte du fait que le revenu moyen des parents augmente suivant le groupe d'âge et favoriserait les jeunes parents.
- Autre avenue qu'il apparaît intéressant d'emprunter, l'abandon de la politique qui consiste à déduire les allocations familiales de la prestation d'aide sociale. Actuellement, les allocations familiales reçues sont considérées à 100 % lorsqu'on établit la prestation d'aide sociale alors que les allocations à la naissance et les allocations pour jeunes enfants ne le sont pas. Si la prise en compte des allocations familiales par le programme d'aide sociale correspond à la philosophie d'un programme de dernier recours, elle contrevient par contre au principe de base des allocations familiales qui est d'accorder un supplément aux parents qui ont charge d'enfant par rapport aux personnes qui n'en ont pas.
- Autre avenue prometteuse, la simplification et la bonification du programme Apport du Québec de manière à encourager davantage tous les parents qui vivent sous le seuil de la pauvreté malgré le fait qu'ils occupent un emploi.
- Il faut tendre vers une équivalence du traitement fiscal par rapport à la prise en charge des enfants indépendamment des structures et des modes de vie familiaux, ce qui n'exclut pas des ajustements pour tenir compte de situations particulières.

En conclusion, une politique familiale qui apporterait un soutien adéquat aux parents des années 90 devrait, de l'avis du Conseil, chercher à atténuer la mauvaise compensation des charges familiales, l'appauvrissement des jeunes parents et des familles monoparentales et corriger les inéquités fiscales qui subsistent en regard du statut civil des parents ou des formes de vie familiale.

Par ailleurs, cette amélioration de la fiscalité familiale ne doit pas faire oublier l'importance des services de garde et des congés parentaux qui sont des enjeux majeurs pour les familles.

Enfin, en dépit du contexte plus difficile de libre-échange où la concurrence devient plus vive, il faut espérer que nous relevions avec succès le défi d'apporter les changements qui s'imposent dans la fiscalité familiale.

Références bibliographiques

BROUILLETTE, Liliane et al. *Les familles avec enfants ou sans enfant : pauvreté ou opulence ? Le faits au Canada et au Québec de 1971 à 1987*, Montréal, Centre de recherche sur les politiques économiques (U.Q.A.M.), Cahier de recherche no 43, 1990, 30 p.

CANADA. CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA. *Patrimoines, Vingt-sixième exposé annuel*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1989, 89 p.

DANDURAND, Renée B. et al. « Au Québec : Quel soutien pour les familles », dans *Policy options politiques*, volume 10, numéro 2, mars 1989, p. 26 à 29.

FORTIN, Pierre. « La pauvreté ne baisse plus. Que peut-on y faire ? », dans *Santé Société*, volume II, numéro 4, automne 1989, p. 19 à 21.

QUÉBEC. COMITÉ DE LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE FAMILIALE. *Rapport du Comité de la consultation sur la politique familiale - Deuxième partie : Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois*, Québec, 1986, p. 51 à 64.

2. La violence en milieu familial

Le Conseil de la famille se doit de réfléchir relativement à la situation des familles qui vivent dans un climat de violence. Une telle initiative n'est pas sans soulever beaucoup d'appréhension et sans mettre à nu un grand malaise. À l'instar de plusieurs témoins et intervenants, le Conseil de la famille ressent également un sentiment d'urgence devant l'ampleur et la gravité de la question.

Le présent texte constitue une première réflexion du Conseil sur le sujet. Il permettra de dresser certains constats et d'élaborer des hypothèses de réflexion et de travail pour l'avenir. Il est donc exploratoire et restreint dans ses développements. Il tentera cependant de respecter le leitmotiv mis de l'avant par le Conseil dans ses autres analyses et études, à savoir, que nous devons en venir à « Penser et agir famille » et y trouver le plus d'applications possibles.

Dans un premier temps, la situation des principaux personnages, des acteurs en somme, est abordée de façon succincte. Le choix du terme acteur n'est pas un hasard. Il illustre bien les relations étroites existantes entre les membres d'une famille, les responsabilités qu'ils ont les uns envers les autres et les actions qu'ils initient les uns par rapport aux autres. Tous et chacun font, par conséquent, partie du problème, lequel se vit la plupart du temps en escalade : le milieu de travail fait violence aux travailleurs pour qu'ils soient toujours plus productifs et plus efficaces; le milieu scolaire fait violence aux parents pour qu'ils accordent plus de temps à leurs enfants. Monsieur fait violence à sa conjointe pour qu'elle se conforme au rôle de la femme telle qu'intégrée dans son histoire familiale et Madame fait violence au thérapeute pour qu'on la sorte au plus vite de son problème. Dans un tel contexte, même ce dernier risque de reproduire la règle de la violence lors des entrevues avec les intéressés.

Dans un deuxième temps, la situation des acteurs force à entreprendre une réflexion sur la façon (comment ?) dont les tensions, les mutations, les bouleversements et le stress peuvent engendrer la violence en milieu familial.

Et si, comme on l'a dit plus haut, les acteurs font partie intégrante du problème, le Conseil pose en hypothèse qu'il serait normal qu'ils fassent partie de la solution. Dans cette optique, il rappelle les avantages et les limites de l'approche individuelle; ensuite, il explore ce qu'il croit convenir à la famille, à savoir, la nécessité d'une approche globale et intégrée, telle l'approche systémique qui, quoique plus complexe d'application, peut briser l'escalade de la violence et ouvrir des avenues de changement.

Poursuivant l'objectif de diminuer les effets de la violence, le Conseil de la famille reconnaît que plusieurs aspects du problème ont trouvé tout au moins des débuts de réponses; on songe ici, entre autres, à la judiciarisation des conjoints violents, à l'établissement du réseau des maisons d'hébergement, à la mise sur pied de groupes pour hommes « impulsifs ». Il est par contre d'avis qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine de la prévention; il y accentuera ses recherches.

Enfin, conscient que ce texte constitue les premières assises d'une réflexion plus d'envergure sur la question de la violence, le Conseil propose qu'au cours des mois et des années à venir, des études soient entreprises afin d'éclairer davantage ce phénomène affectant trop de nos familles et donc notre société.

2.1 Les acteurs

Prendre la parole sur la question de la violence représente pour le Conseil de la famille le défi de parler de chacun des acteurs et des relations qui existent entre eux. Les acteurs sont ceux qui subissent les effets de la violence, ceux qui en sont les témoins, de même que ceux qui la provoquent, inconsciemment ou non. La violence dans un couple, dans une famille, dans une communauté, s'exprime en interrelation, en interaction, en confrontation, en opposition... les uns envers ... et contre les autres.

Jusqu'à maintenant, la littérature disponible traite de cette question de façon sectaire et séparée où chacun des personnages, chacune des « clientèles » est scrutée et analysée d'un point de vue individuel et personnel. L'action qui tente de solutionner les problèmes de violence est à l'image de la théorie élaborée à partir de nombreuses études et recherches sur le sujet : elle propose des moyens individuels. C'est ainsi que des mouvements ont émergé pour venir en aide à certains groupes particuliers de personnes et des programmes ont été mis en place pour répondre à des problématiques spécifiques; on a assisté de cette façon à une multiplication des interventions à l'intention d'une pluralité de clientèles.

À cette étape-ci de la réflexion, le Conseil ne fera pas différemment des autres. Il sent le besoin de parler de chacun des acteurs qui sont, dans le cadre de la mission du Conseil de la famille, les enfants et les jeunes, les mères, les pères et les aînés. Peut-être qu'après avoir mieux saisi leurs particularités, sera-t-il possible de proposer des pistes de réflexion et d'action plus satisfaisantes.

2.1.1 Les enfants et les jeunes

Qu'ils soient témoins de violence, qu'ils la subissent directement ou qu'ils se comportent violemment, les enfants et les jeunes sont piégés par ce problème, en ce sens que la violence leur a souvent été imposée et que peu ou pas de moyens leur sont offerts pour

s'en sortir. Généralement, on identifie comme principaux facteurs de stress et de violence chez cette catégorie d'âge, l'école, les médias, de même que les conditions de vie dans lesquelles ils sont placés et les perspectives d'avenir rétrécies qui leur sont offertes.

L'école. La violence à l'école ne serait-elle pas le résultat de l'écart existant entre les besoins vitaux des élèves et les exigences du système scolaire ? À titre d'exemple, mentionnons certains éléments, imposés dès le très jeune âge et qui sont vécus jour après jour par eux : la compétition interpersonnelle au détriment de la valorisation de soi, le fait de privilégier les résultats au détriment du développement des processus mentaux supérieurs, la communication unidirectionnelle au détriment d'un véritable échange interpersonnel, le fait d'ignorer le vécu émotif et personnel, l'autoritarisme, la rigidité des horaires, l'absence d'encadrement, l'hermétisme des programmes et le grand nombre d'élèves.

Les médias. La télévision comme les autres médias présente de nombreux avantages; cependant, elle joue le rôle, malheureusement trop souvent, de gardienne d'enfants, de parents de rechange, d'organisatrice du temps libre; elle présente également la violence sous toutes ses formes. En effet, dès l'entrée à l'école primaire, les enfants auront visionné un nombre effarant de scènes de violence, d'horreur et de guerre. Quels sont les impacts de ce phénomène sur leur développement et sur les relations futures avec leurs propres enfants ? Les médias sont-ils des incitatifs à la violence ou ont-ils pour effet de libérer les passions violentes ? Aussi, comment interpréter le double langage des médias qui d'une part, répriment la violence, et qui d'autre part, la sanctionnent largement en la montrant et même en la légitimant dans certains contextes (le « bon » peut tuer...). Autant de questions qui laissent songeurs ceux qui ont charge d'enfants aujourd'hui.

Les conditions de vie. Les démographes le disent, les enfants des années '80 et '90 vivent très différemment de ceux des générations passées. En effet, l'environnement familial est plus restreint, il y a un plus grand nombre d'enfants uniques ou n'ayant qu'un seul frère ou une seule soeur; l'occupation des parents à l'extérieur du foyer, la diversification des comportements conjugaux et la multiplication des expériences d'organisation de la vie quotidienne (garde partagée, garderie, etc.) sont autant d'éléments qui ont changé les conditions de vie, le « paysage » familial en quelque sorte.

Cette mouvance familiale ne se traduira pas nécessairement en violence pour tous les enfants et les jeunes, mais les difficultés d'adaptation doivent être prises en compte. Il faut être vigilant et ne pas sous-estimer les petites et grandes négligences qu'ils subissent, peut-être de façon plus insidieuse qu'avant. Pensons seulement à la situation des « enfants à clés » qui sont souvent seuls de longues heures en attendant le retour des parents fourbus, énervés et rarement prêts à les écouter et à jouer avec eux. Pensons aussi à ceux à qui on impose plus souvent qu'à leur tour le « fast-food », les horaires chargés des parents en plus de leur propre « agenda » et la gardienne bionique qu'est la télévision. Certains enfants ressentent la lourdeur des conditions sociales nouvelles. Ils sentent bien le poids qu'ils imposent, bien malgré eux, à leurs parents et sont susceptibles de développer par rapport à ces situations un sentiment de culpabilité, lequel ne peut être que générateur de violence.

Quant aux enfants et aux jeunes vivant des situations extrêmes de violence, qu'ils soient abusés, négligés ou eux-mêmes violents, le Conseil de la famille est très sensible à leur situation. Elle suscite un malaise encore plus grand que celle des adultes par leur vulnérabilité et par la gravité des conséquences négatives sur des êtres en devenir. Quelle que soit la forme que prend la « prise en charge » de ces enfants et de ces jeunes, elle devra toujours tenir compte du milieu familial dont ils proviennent; les liens familiaux devront aussi, dans la mesure du possible, être préservés, aussi ténus et inadéquats soient-ils.

Quoiqu'il en soit, les enfants et les jeunes ont très peu de lieux pour dire leur souffrance et leur difficulté à la suite de négligences et de violence; les enseignants, le personnel médical et infirmier doivent être à l'affût de leurs paroles. Le non-dit est particulièrement déplorable dans leur cas; les répercussions sont insoupçonnables.

2.1.2 Les mères

Comme notre propos est relatif à la violence en milieu familial, c'est délibérément que le Conseil parle ici des « mères » et dans la section suivante des « pères ». Leur situation diffère de celle des femmes sans enfant aux prises avec le même problème. Nous dirons qu'elle est par ce fait amplifiée et plus complexe. Certes, une mère violentée devra se protéger mais également faire en sorte que ses enfants soient eux aussi à l'abri des manifestations de violence. Prenant conscience du caractère inacceptable de la situation, elle pourra puiser auprès de ses enfants eux-mêmes, l'énergie nécessaire pour s'en extirper et trouver des solutions adéquates et définitives. Mais comme toutes les mères sont femmes... nous sommes vite ramenés à ce qu'elles vivent au quotidien, à savoir, le manque d'équilibre entre les forces et les pouvoirs dans la société actuelle.

Oui, si « la moitié du monde est une femme » comme le clame la chanson, il n'y paraît pas tant que cela dans l'organisation de notre monde. La violence faite aux femmes n'est pas étrangère à cet état de fait. C'est pourquoi le Conseil propose plus loin une

réflexion sur les valeurs de notre société actuelle où les hommes et les femmes pourraient à la suite de celle-ci proposer des redressements, des changements qui puissent convenir aux unes et aux autres.

Connaître qui des hommes ou des femmes sont davantage victimes, le degré ou la nature de la violence subie par les petites filles, les femmes adultes et les femmes âgées, en comparaison des autres formes de violence, n'est pas l'objet ici du propos, pas plus d'ailleurs que la préoccupation soit de nature statistique. La difficulté première en violence conjugale et familiale n'est pas de cet ordre; elle réside davantage dans la façon dont on aborde ce problème, dans la manière dont la société le traite. Longtemps et malheureusement encore aujourd'hui, cette forme de violence bénéficie de la clémence des uns, de la compréhension, voire de la complicité des autres.

Les femmes ont eu le courage au cours des dernières années de démontrer que la violence domestique était inadmissible et criminelle, et que rien ne justifiait de la différencier de la violence plus « publique ». Elles ont fait face à de la résistance, de l'imcompréhension. Elles réclament des solutions globales et définitives. Nous devons tous accepter, non pas seulement de les appuyer, mais également de faire nôtres leurs réclamations tout à fait légitimes. La patience des femmes, et tout particulièrement celle des femmes avec enfants, est parfois difficile à accepter; mais elle peut, dans certains cas, se comprendre par la présence des enfants à qui elles veulent préserver une vie familiale, en ne les privant pas de la présence de leur père. Combien de temps encore seront-elles limitées à organiser leur vie sur des mesures d'urgence que sont, par exemple, les maisons d'hébergement ? À quand les vraies actions qui changeront définitivement les rapports entre les hommes et les femmes ? À quand les invitations à construire un autre monde ?

2.1.3 Les pères

Être un homme, un conjoint violent, c'est déjà très grave; être un père violent, c'est ajouter une dimension au problème : celle-ci assombrit et alourdit à la fois le tableau. Les conséquences de la violence sur les enfants et les jeunes sont désastreuses, indépendamment des types de mauvais traitements qu'ils subissent (physique, psychologique ou sexuel). Ce sont le développement de leur personne et leurs interrelations avec leur environnement qui sont affectés !

En violence conjugale et familiale, les hommes n'ont pas, ces années-ci, le beau rôle; c'est le moins qu'on puisse dire. On leur attribue en général la responsabilité de la majeure partie des incidents et des délits en ce domaine. Les statistiques et les études disponibles appuient ces opinions bien qu'on ne peut nier une certaine part de responsabilité des femmes en violence conjugale et familiale. Les femmes comme les hommes, peut-être davantage ceux qui sont aussi des mères et des pères, vivent des réalités nouvelles, subissent des mutations et des pressions et sont à la recherche de modèles. Mais il faut croire que les hommes n'ont pas senti, dans leur âme et dans leur corps, au même degré, la nécessité de changement. C'est pourquoi les « nouveaux hommes » et les « nouveaux pères » ne le sont pas tous devenus spontanément et les raisons qui les ont animés se sont parfois modelées devant des situations et des faits accomplis ou encore en réaction à certaines revendications légitimes.

La condition masculine des présentes années serait-elle génératrice d'incertitude, d'angoisse, de souffrance, de colère, voire de violence ? Les hommes n'ont pas le choix : ils doivent changer et un certain nombre d'entre eux entrevoient déjà un monde différent; d'autres doutent, se braquent ou se révoltent. Ceci peut expliquer, en partie, sans jamais le justifier, que certains utilisent la violence pour contrôler ce qu'ils croient leur échapper.

Le Conseil est donc porté à se demander comment la société les a épaulés dans les changements survenus au cours des dernières décennies ? Eux-mêmes se sont-ils donnés des structures et des instruments d'aide et de soutien ? Les hommes, qu'ils soient pères ou non, sont-ils prêts à se remettre en question ? Sont-ils prêts à partager ce pouvoir qui est traditionnellement le leur ? Sont-ils aussi prêts à partager les responsabilités reliées à leur condition d'époux et de pères ? D'une meilleure éducation aux responsabilités paternelles naîtrait sûrement une motivation à changer. C'est ce qu'il faut espérer.

Quant aux hommes ayant eu des comportements violents, il est observé qu'ils ne s'engagent pas facilement dans un processus de remise en question et de traitement. Combien de temps faudra-t-il encore pour que, dans bien des cas, le départ de leur conjointe et des enfants ou le fait d'être judiciarisé, soient les éléments déclencheurs d'un début de changement pour plusieurs d'entre eux ?

2.1.4. Les aînés

Souvent isolées et privées d'une relation affective significative, les personnes âgées voient parfois s'effriter la cellule familiale au fil des années. Leurs grands enfants submergés par leurs nombreuses charges, pris dans le tourbillon de la vie personnelle et de travail ont vu, quelques fois avec un certain soulagement, l'État prendre en charge les traditionnels devoirs filiaux. L'éclatement de certaines familles ne vient que diluer encore plus les liens fragiles entre les petits-enfants, les adultes et les personnes du troisième et du quatrième âge.

Pour certains aînés, la violence accompagnera la dernière période de leur vie. Elle ne sera parfois qu'un

épisode, une parenthèse, un « accident ». Pour d'autres, la violence sera le résultat d'un processus malsain où elle fut montrée et apprise au sein de la famille. Aux violences physiques se greffe parfois la violence psychologique qui est plus passive, plus insidieuse, mais non pas moins grave. Toutes les formes de non-assistance, de négligence, de refus ou d'insuffisance de services, de même que l'isolement et la pauvreté sont autant de formes de violence.

Même si le phénomène de la violence auprès des personnes âgées n'en est pas un exclusivement familial, le Conseil doit se préoccuper de cette question car les statistiques rapportent que plus de la moitié de la violence faite aux aînés est produite par la famille : par un fils, une fille, un conjoint, également par les enfants du conjoint. Leur vulnérabilité les expose à des risques qui peuvent avoir des séquelles importantes. Aussi, vivent-ils cruellement ce problème fort délicat puisque des sentiments, un passé, des liens existent entre les individus impliqués. En plus de la honte et de la culpabilité que suscitent de telles situations, un sentiment d'échec les amplifie.

La condition d'exclus ou d'oubliés que notre société réserve trop souvent aux gens de « l'âge d'or » de même que l'attitude par trop condescendante et complaisante que nous adoptons tous (enfants, professionnels, gestionnaires, gouvernement) à l'égard des conditions de vie de nos aînés ne sont pas acceptables et ne doivent en aucun cas s'ériger en règle.

Les propositions d'avenir pour solutionner ce problème doivent passer, entre autres, par une confiance en soi, une valorisation personnelle, une information adéquate, une recherche de services adaptés.

2.2 Une amorce de réflexion autour des valeurs de la société actuelle

Le chapitre précédent nous met cruellement en contact avec la réalité que la violence conjugale et familiale semble être un signe, un phénomène révélateur d'un mal beaucoup plus profond. Vivons-nous une phase d'adaptation particulièrement intense ? Sommes-nous au coeur d'une crise des valeurs ? Des chercheurs se sont penchés sur les causes de la violence. Les journaux, les revues et les médias électroniques fourmillent d'articles et d'émissions sur le sujet. Chacun avançant sa théorie : tantôt économique, parfois sociale ou psychologique. Chose certaine, il semble que des éléments nous échappent, que nous ayons perdu le contrôle, mais alors sur qui ? sur quoi ? Est-ce la brusquerie des changements ? Est-ce l'accumulation de situations nouvelles ? Est-ce l'absence de modèles ?

Le Conseil sent le besoin, à ce stade-ci, de proposer des réflexions préliminaires sur un certain nombre de phénomènes qui nous interpellent et nous insécurisent. Le cadre de ce texte ne nous permet pas d'approfondir chacun des points : le Conseil les décrira brièvement. Mais il souhaite, dans un proche avenir, reprendre cette réflexion qui n'est aujourd'hui qu'amorcée.

L'importance de la réussite sociale et financière occupe une grande place dans nos vies. Les nouveaux héros sont « les gens riches et célèbres » et les « grands gagnants » de la Loto. On fabrique des « vedettes » dans tous les domaines qui le plus souvent ne sont qu'éphémères.

La compétition sociale et professionnelle et la valorisation de la carrière nous éloignent souvent des objectifs d'entraide et de services dont le travail en société devrait être ultimement animé.

La consommation à outrance que nous connaissons envahit nos vies. Elle est le baromètre de notre réussite sociale et matérielle. Elle occupe une place centrale, changeant ainsi les vraies priorités.

La publicité est omniprésente. Elle nous sollicite, nous poursuit et prend des formes les plus insidieuses... Elle rythme nos vies et modèle nos goûts et nos intérêts.

La culture de l'instantanéité nous influence aussi de façon malicieuse. La vie des objets est brève, on en dispose, on achète du neuf. En serait-il de même dans nos amitiés et nos amours ? Une rencontre, une divergence et la tentation de « disposer » de cette relation émerge.

Le recul de l'imaginaire au profit des acquis financiers et matériels est très évident de nos jours. On est davantage centré sur « l'avoir » que sur « l'être ».

La primauté du monde des adultes est une réalité aujourd'hui; les enfants n'ont qu'à se hâter de devenir des grands. Quant aux aînés, ils ont eu leur chance, que la vie continue!

L'individualisme est considéré comme une valeur sûre chez ces mêmes adultes au détriment de la vie familiale; la force individuelle prime; l'autonomie, la confiance en soi l'emportent sur le partage. Les autres, les proches, le conjoint viendront en second, si le temps le permet.

La catégorisation des familles et des individus s'est pratiquement érigée en règle dans les lois, les politiques et les services relatifs aux familles (ex. les familles monoparentales, les familles de trois enfants, les familles à risque, etc.).

Ces quelques phénomènes constituent à des degrés divers, des facteurs de stress, des sources de tensions qui concourent à l'émergence de la violence dans notre société. Les personnes qui ne peuvent compétitionner, qui ne se sentent pas dans la course, deviennent exacerbées par les nombreuses pressions qu'elles subissent.

Et c'est non sans hasard que ces phénomènes se manifestent dans le cadre familial, lequel est le premier milieu de vie des personnes. C'est en effet en famille que l'on témoigne des frustrations vécues au travail, où l'on se réfugie après des moments de tension, où l'on exprime ses désillusions, ses peines. Les facteurs négatifs s'accumulant, on ne doit pas se surprendre que la violence émerge d'une manière ou d'une autre.

2.3 Deux approches

Les acteurs sont bien en place et identifiés. Ils se sont bâti un monde complexe, parfois troublant. La violence se présente comme un symptôme et devant tout symptôme, on se croit obligé d'agir.

Tous les intervenants, les amis, les parents des personnes aux prises avec le problème de la violence se demandent quoi faire et comment leur venir en aide. C'est cette préoccupation qui amène à discuter des deux approches suivantes.

2.3.1 L'approche individuelle

Aborder le problème de la violence selon cette approche consiste à considérer un des membres impliqués dans une situation de violence sans que son entourage soit partie prenante. On cherchera alors à répondre à l'immédiat, à l'urgent. C'est le cas de la mère qui se présente à l'urgence d'un hôpital après des blessures infligées par son conjoint : on lui donne les premiers soins, on la dirige vers une maison d'hébergement. Parallèlement, les voisins pourront porter plainte : le père entamera les étapes du processus policier, judiciaire et correctionnel et éventuellement une thérapie au sein d'un groupe d'hommes. Pour « madame », la démarche a pour but de la protéger, elle et ses enfants. Pour « monsieur », la démarche contribuera à lui faire « stopper » son agir délinquant et à lui faire modifier son comportement. Dans l'un et l'autre cas, les gestes posés ont été des gestes instinctifs, de survie... dans l'immédiat, en urgence, alors que la situation était déjà passablement détériorée. Les solutions avancées sont de l'ordre du « bout de ligne », quasi en désespoir de cause.

Cette approche a le mérite d'identifier, de circonscrire le problème d'un individu; elle permet de se centrer sur ce qui se passe à l'intérieur de la personne, objet ou sujet de violence. Elle lui donne donc toute l'importance, toute l'attention dont elle a besoin et prend en considération sa souffrance. Si on peut y avoir recours en phase préventive, elle est souvent utilisée dans des circonstances de grande violence : quand la force de celle-ci est incontrôlable, le temps que la crise passe, cette approche peut rendre d'immenses services et permettre, par exemple, aux personnes vivant une situation difficile de calmer leur colère ou de soigner leurs blessures. Enfin, elle est l'outil le plus connu, le modèle le plus utilisé par les intervenants oeuvrant auprès des personnes aux prises avec la violence.

2.3.2 L'approche globale

Serait-il possible de proposer dans une situation de violence domestique, une façon de faire, une démarche qui tiendra compte des facteurs socio-culturels, structurels, environnementaux et des diverses actions et réactions de tous les membres d'une même famille ? Il s'agit de voir comment une approche globale et intégrée comme, par exemple l'approche systémique, peut être utile tant en prévention de la violence que dans le traitement de celle-ci. Cette approche consiste donc essentiellement à prendre en considération :

- les transactions entre les membres de la famille et, dans la plupart des cas,
- les transactions entre certains membres de la famille et les autres milieux significatifs (amis, école, travail).

On s'aperçoit donc que c'est la cible qui différencie l'approche individuelle de l'approche systémique : dans l'une, la personne constitue le point de mire de l'intervention; dans l'autre, les parents, la fratrie, les familles d'origine, les réseaux d'amis et même si nécessaire, les milieux de travail et scolaire sont considérés. Cette dernière est en quelque sorte « une prise en compte de la complexité » d'après une expression de Jacques Pluymackers.

Sans nier les bienfaits de l'approche qui se centre sur la personne, il semble que l'approche systémique apporte une vision plus large et plus globale dans un contexte de violence familiale. Il ne s'agit pas de nier la violence subie par les femmes, les enfants et les personnes âgées ou de minimiser les responsabilités criminelles des personnes qui engendrent la violence. Le Conseil rappelle au début de ce chapitre que la violence se vit en interaction : les différents acteurs scellent des alliances entre eux, ils provoquent des conflits, ils négocient divers modes d'association, ils sont engagés, ils intègrent leurs ressemblances et acceptent ou refusent leurs divergences. Il faut donc tenir compte de toute cette **synergie**, même si elle s'exprime parfois négativement. Il faut trouver des moyens de la canaliser, de l'endiguer.

Les personnes vivant une situation de violence (tant les personnes violentées que les personnes violentes) de même que les intervenants appelés à les aider, aborderont le phénomène de la violence de façon bien différente par le biais de cette approche. Ainsi, après une scène de violence survenue au sein d'une famille, on ne pourra plus **uniquement** proposer la judiciarisation du père, ou le recours à une maison d'hébergement pour la mère et les enfants.

Au cours de l'évaluation, c'est sur le système familial, pris comme un tout, que l'on se penchera. Les divers contextes (individuel, transactionnel et environnemental) devront être connus afin de choisir une action appropriée. C'est pourquoi l'intervenant systémique élaborera un certain nombre de questions qui permettront de déceler la fonction du symptôme (comment il agit) et amener les principaux intéressés à mieux situer la dynamique familiale; à titre d'exemple :

- Quand le père et la mère se parlent fort, lequel des enfants semble le plus troublé ?
- Quand le père fait un reproche à son fils aîné, comment réagit la mère ? La grand-mère ?
- Lequel des enfants bénéficie des désaccords entre ses parents ?
- Le jour où les parents régleront leurs conflits, lequel des enfants risque d'être pénalisé ?
- Si la mère refuse d'accomplir une tâche habituelle, que risque-t-il de se produire ?
- L'espace des membres de la famille a-t-il été changé au cours des derniers mois ?
- Qu'en est-il du partage du temps au sein de la famille ? Qui, par exemple, bénéficie de plus de temps libre ?
- Quel est le plus grand problème dans cette famille ?
- Quel sens chacun des membres de la famille attribue-t-il au problème ?
- Qu'est-ce qui risque de se produire si la situation de violence persiste ?
- Quels sont les modèles de communication entre les membres (fusion, soumission, compétition, distanciation, etc.) ?
- Quelle est la nature des échanges verbaux et non verbaux ?
- Dans le cas d'une famille recomposée, quel rôle joue le nouveau conjoint ? (ami, support à la mère, deuxième père ?)
- Quand vous demandez au deuxième enfant de prendre soin du bébé en votre absence, comment réagit l'aîné ?
- Comment votre belle-mère vous perçoit-elle comme père ?
- Quand vous rencontrez le professeur de Stéphane, vous sentez-vous jugés, disqualifiés, ou supportés dans votre rôle de parents ?

...

La liste des questions pourrait s'allonger presque indéfiniment. On se rend vite compte que le « matériel » à la disposition des personnes ayant un problème de violence et des aidants est beaucoup plus dense et beaucoup plus volumineux que dans un processus individuel où les relations entre les acteurs ne sont pas mises en évidence.

2.4 La voie à explorer : la prévention

Au Québec, plusieurs aspects du phénomène de la violence ont fait l'objet de préoccupations et d'actions concrètes. Les centres de femmes, les maisons d'hébergement ont répondu aux besoins des victimes; les organismes venant en aide aux conjoints violents ont vu le jour; le secteur de la santé et des services sociaux a élaboré une politique et le secteur judiciaire a agi de même. Une vaste campagne médiatique sur le sujet a aussi été organisée au cours des dernières années. Beaucoup de travail a déjà été accompli : on a cherché à protéger les victimes, à arrêter les actes violents, on a légiféré, sanctionné, on a mis en place des programmes, on a encouragé des thérapies, etc. Tout ceci était légitime, utile et nécessaire.

S'inspirant de son mandat qui est de promouvoir l'importance de la famille et le rôle des parents, le Conseil de la famille croit que le domaine de la **prévention** doit être davantage développé. La prévention, qui apporte un peu d'espoir dans cette question, agit en quelque sorte en « amont » des problèmes et des difficultés; elle pourrait ainsi contribuer à modifier l'évolution des situations qui risquent à divers degrés de dégénérer.

Proposer d'oeuvrer en prévention, c'est d'abord faire appel à plusieurs secteurs d'activités qui touchent les familles et ils sont nombreux : l'éducation, le travail, l'habitation, l'environnement, les loisirs, pour ne nommer que ceux-là. Si les familles vivent des conditions de vie physiques, intellectuelles et sociales valorisantes, où elles ont des possibilités de s'épanouir, la violence aura moins d'emprise sur chacun des membres de la famille.

Proposer d'oeuvrer en prévention, c'est également favoriser que les intervenants des secteurs touchant le plus les familles puissent inscrire leurs actions dans un processus dynamique qui nécessite plusieurs étapes. D'abord des activités de **sensibilisation** devront être poursuivies auprès du public en général et de certaines clientèles en particulier. Mais ce type d'intervention a ses limites et doit déboucher sur des actions de **dépistage** des situations inacceptables.

Le dépistage doit s'exercer le plus tôt possible lors de situations difficiles ou conflictuelles. C'est pourquoi le Conseil encourage, auprès des personnes les plus exposées à la violence, toute action pouvant être qualifiée de « primaire » afin de prévenir des actes irréparables. À titre d'exemple, mentionnons des adolescents décrocheurs, des jeunes enfants présentant des troubles de comportement, une jeune mère bénéficiant de prestations d'aide sociale, un père qui vient de perdre son emploi.

Ces deux premières étapes intégrées, il est permis d'espérer qu'elles mèneront à une **prévention active**, laquelle sera axée sur des services concrets et dont l'efficacité sera durable. Ces services pourront prendre plusieurs formes mais ils devront faire en sorte de reconnaître et de valoriser la compétence parentale. Ils devront aussi avoir la qualité de répondre non seulement à des situations immédiates et urgentes mais également d'offrir des solutions qui conduisent à des résultats plus profonds et à plus long terme. Quelles que soient la nature et la forme de ces actions (allant du service téléphonique à la thérapie familiale), le Conseil croit qu'elles pourraient être envisagées avantageusement selon une approche globale qui convient particulièrement bien au cadre familial.

2.5 Les études à poursuivre

Pour être cohérent avec les quelques éléments de cette réflexion, le Conseil croit qu'il sera nécessaire au cours des mois et des années à venir, d'approfondir des aspects du phénomène de la violence lesquels nous rejoignent à divers degrés et selon la conscience de chacun d'entre nous.

- L'omniprésence des médias en tant que véhicules de violence;
- les séquelles de la violence chez les enfants témoins de violence;
- la violence des enfants, miroir de celle des adultes;
- les sentiments d'impuissance, de découragement et d'essoufflement des personnes devant intervenir auprès des familles où se vit une situation de violence;
- les conditions socio-économiques précaires reliées à la violence tels que le manque de travail d'un ou des deux parents, le logement inadéquat, les conditions de travail inadaptées à la vie familiale;
- les événements marquants, les transitions vécues par les familles, tant celles qui vivent de ruptures que les autres;
- la violence en tant qu'expression de la différence en termes d'handicap, de race, de religion, de culture, de niveau de richesse;
- la publicisation de la violence : élément de banalisation ou bienfaits réels ;
- l'étude des interventions auprès des hommes violents en comparant les interventions individuelles et les interventions de groupe;
- dans quelle mesure la structure même des services gouvernementaux et autres renforce la disqualification des parents ?

En conclusion, il faut réaliser que lorsque nous entreprenons un processus de réflexion, nous prenons le risque de développer un état de conscience plus élevé de la question étudiée. En choisissant de « penser et agir famille » dans ce dossier, c'est ce qui est en train de se réaliser.

En mettant en scène les acteurs, c'est-à-dire, en alignant un certain nombre de constats relatifs aux membres de la famille, soit les enfants et les jeunes, les mères, les pères et les aînés, le Conseil a voulu aborder la question de la violence familiale d'un point de vue différent.

Les hommes et les femmes subissent ou provoquent la violence; on s'affronte entre femmes et hommes; on se bat, se chicane entre époux et épouses. Il est plus malaisé, plus pénible d'admettre la violence entre les pères et les mères. On se rend compte qu'aborder la violence de ce point de vue, c'est en changer la perspective, c'est l'ouvrir. De cette façon, le Conseil prend le parti de l'enfant, il adopte son point de vue. Car la raison d'être d'une famille n'est-elle pas la relation parent-enfant, la présence des enfants ? Pourquoi en serait-il autrement de la violence en milieu familial ? Lorsqu'une telle situation existe, c'est des enfants dont il faut tenir compte d'abord. C'est à partir d'eux, et pour eux, qu'il faut dénouer les impasses et cesser les « agir » violents et non pas chercher le ou les coupables. L'enfant devient alors la raison ultime d'agir autrement, le point d'ancrage qui demande à ce que des changements soient apportés pour prévenir ou freiner la violence quelles que soient sa forme et son intensité.

La vision globale ou systémique supporte bien une telle philosophie en favorisant non pas le traitement du symptôme mais bien un changement de cadre et de contexte dans lequel le symptôme (la violence en l'occurence) apparaît. Elle permettra par exemple, de « requalifier » un parent, en lui redonnant confiance dans son rôle, alors qu'il avait été possiblement entraîné lui-même dans un long processus de disqualification par ses parents, ses patrons, les professeurs de ses enfants. Si on cesse de cette façon de lui faire violence, il arrêtera à son tour d'agir violemment et l'escalade pourra ainsi prendre fin.

Tous les problèmes de violence ne pourront être traités ou considérés du point de vue dont il vient d'être question ici. Mais lorsqu'il y a encore espoir de redresser un tant soit peu les choses, nous croyons qu'il vaut peut-être la peine de s'y attarder...

Références bibliographiques

ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC. Comité des affaires sociales. *Violence en héritage : réflexion pastorale sur la violence conjugale*, Montréal, Assemblée des Evêques, 1989, 60 p.

BRODEUR, Claude et al. *La famille : l'individu-plus-un : approche systémique*, Boucherville, Editions G. Vermette inc., 1990, 306 p.

BROUE, Jacques; GUÉVREMONT, Clément. *Quand l'amour fait mal*, Montréal, Editions Saint-Martin, 1989, 185 p.

CONSEIL QUÉBÉCOIS POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE, COLLOQUE, ST-SAUVEUR-DES-MONTS, 1989. *La violence et les jeunes : la comprendre, la contrer, ça vaut le coup !*, Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse et le Centre de services sociaux du Montréal Métropolitain, Montréal, 1989, 107 2p.

DORAIS, Michel. *L'homme désemparé : les crises masculines, les comprendre pour s'en déprendre*, Montréal, VLB Editeur, 1988 160 p.

HUARD, Michel. *La violence apprivoisée : un modèle bio-psycho-social d'adaptation*, Montréal, Gaétan Morin, 1988, 188 p.

LACOMBE, Madeleine. *Au grand jour*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 1990, 181 p.

MAC LEOD, Linda. *Pour de vraies amours... prévenir la violence conjugale*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1987, 191 p.

PÉPIN, Jacinthe et al. *Étude systémique de la violence familiale*, Montréal, Faculté des Sciences infirmières, Université de Montréal, 1985, 131 p.

PLUYMACKERS, Jacques. *Familles, institutions et approche systémique*, Paris, Editions ESF, 1989, 207 p.

QUÉBEC. MINISTERE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Vieillir en toute liberté. Rapport du comité sur les abus exercés à l'endroit des personnes âgées*, Québec, Le Ministère, 1989, 131 p.

REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE. *La violence conjugale : c'est quoi au juste ? C'est un moyen pour un homme de contrôler sa conjointe*, Montréal, Le Regroupement, 1990, 49 p.

RONDEAU, Gilles et al. *Les programmes québécois d'aide aux conjoints violents : rapport sur les seize organismes existants au Québec*, Montréal, Ecole de service social, Université de Montréal, 1989, 180 p.

SIMONEAU, Jean-Pierre. *Intervention auprès des hommes : compte rendu du colloque tenu les 19 et 20 juin 1986 à la salle Alfred-Laliberté de l'Université du Québec à Montréal*, Montréal, Fédération des CLSC du Québec, 1986, 15 p.

TOURIGNY, Marc. *L'enfance maltraitée : dépistage et prévention*, Montréal, Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse, 1988, 126 p.

3. Familles et désir de l'enfant

La présente réflexion est une première ébauche sur des questions concernant le désir de l'enfant et les naissances. Elle procède de différentes sources. Au Conseil de la famille même, elle a été préparée par un comité et elle est tributaire d'autres écrits, notamment, d'éléments pris dans *Penser et agir famille*. Plus largement, elle veut s'inspirer des conditions de vie des familles d'aujourd'hui et tenter de prendre en compte leur point de vue.

Une famille peut attester du désir de l'enfant qui l'anime et dire comment elle accueille sa venue. Ainsi, dans chaque famille, une naissance constitue un événement dont on se souvient et dont on parle. Les parents de l'enfant à naître l'anticipent et s'y préparent. Souvent les grands-parents s'estiment concernés et la parenté et les amis s'y intéressent. La plupart considèrent le jour de la naissance comme un jour privilégié et en célèbrent joyeusement les anniversaires par la suite et au fil des années. Nulle famille n'évite ensuite les exigences, les défis et aussi les inquiétudes que la vie avec un enfant comporte. Par amour pour l'enfant lui-même, mais aussi parce qu'une famille peut y trouver son compte. Par exemple, si des parents peuvent trouver qu'un enfant « coûte cher », ils peuvent aussi s'en trouver avantagés autrement et considérer ce qu'un enfant peut leur apporter à eux-mêmes ou bien à l'unité ou au développement de leur famille.

Bien sûr, chacun sait bien que des familles pourraient vouloir préciser davantage ce qui précède. Si on l'évoque quand même, c'est simplement pour suggérer que l'expérience que chaque famille possède de la venue de l'enfant peut servir à éclairer la politique à inventer. Voir, à l'instar des familles, la venue de chaque enfant comme un événement de grande importance, comme un événement qui détermine d'autres événements vécus par les familles ainsi que leur présent et leur avenir, c'est apercevoir des éléments qui peuvent être fondamentaux pour une politique de la famille.

Puis, de ce qui détermine ainsi un point de vue propre à chaque famille, on peut tendre à ce qui peut former un ou des points de vue propres à l'ensemble des familles. À ce propos, sans qu'on puisse prétendre connaître adéquatement les besoins de l'ensemble des familles, certaines opinions récentes permettent de s'en faire une idée. Mentionnons tout de suite certaines de ces opinions qui disent : « la difficulté d'avoir un enfant et un emploi à plein temps »; « la situation économique difficile »; « l'instabilité et la précarité de l'emploi »; « la fragilité du couple » (1).

Un point de vue propre aux familles peut se développer si on considère certains faits qu'on peut qualifier d'essentiels, parce qu'ils se trouvent au coeur des questions qui concernent la venue de l'enfant.

3.1 L'appel de la vie

Rien de plus essentiel pour les humains que les enfants. Philosophes et poètes le disent à toutes les époques et dans toutes les cultures : les enfants sont l'immortalité de la race humaine.

S'il arrive que des individus ne le perçoivent pas, les sociétés et les peuples, eux, savent que les enfants sont leur avenir. Et les familles et les couples en ont la certitude : leurs enfants sont leur prolongement et la suite de leur histoire.

Cela dit, le premier enfant à naître dans une famille est parfois appelé « l'enfant de l'amour », tant il apparaît faire son arrivée d'une façon comme naturelle, sans que le couple qui le fait naître ne sente le besoin de détailler ses raisons de le voir apparaître.

On peut y voir que la venue d'un enfant résulte pour une part de notre condition sexuée, laquelle fait tendre les humains à une certaine fécondité. Selon un auteur : « l'objectif ultime de la pulsion (drive) érotique, c'est la préservation de l'espèce » (2). Sorte de force constante, qui ne suppose pas que tous les individus vont engendrer réellement, mais qui se trouve chez tous à la manière d'une tendance muette et préconsciente et qui prédispose les adultes à avoir des enfants. À remarquer qu'il s'agit d'une tendance et qu'on ne doit pas la confondre avec un mécanisme quelconque de production automatique ou nécessaire d'enfants. À noter aussi que si cette tendance est souvent perçue en rapport avec les fonctions physiologiques de la reproduction, elle ne s'y limite pas. Elle fait appeler l'enfant d'une façon qui n'est pas seulement corporelle, mais tout autant psychique et spirituelle et qui implique la globalité de la personnalité de l'adulte, comme l'expérience des parents adoptifs le montre si clairement.

Dans l'élaboration d'une politique de la famille, l'existence de cette tendance profonde de vie ne peut pas être sous-estimée. D'abord, parce qu'elle requiert qu'une telle politique s'occupe de ceux qui désirent des enfants et qui ne parviennent pas à en avoir, comme des personnes qui de nos jours se trouvent privées de pouvoir devenir mère ou père. Ensuite et plus largement, parce que, par sa force et sa constance mêmes, cette capacité d'appeler la vie peut suggérer qu'une politique familiale ne comporte pas seulement des incitations à la natalité, mais aussi des améliorations aux conditions qui favorisent la vie et des corrections aux empêchements qui s'opposent à son expression.

3.2 Le désir de l'enfant

À une époque où les droits des individus sont à respecter, une politique de la famille ne peut se comprendre ni s'élaborer sans tenir compte des personnes.

À considérer le désir de l'enfant, tel qu'il se trouve chez les uns et chez les autres, on peut espérer y tendre et respecter l'autonomie de chacun.

Ce désir de l'enfant constitue une sorte de capacité affective des adultes à situer un ou des enfants dans leur vie et à s'en rendre responsables; souhaits de devenir mère ou père, par une naissance ou par une adoption. Il comporte aussi des attraits pour un projet de vie d'adulte où un ou des enfants sont présents; des imaginations où l'adulte perçoit positivement le partage de sa vie avec un ou des enfants. Ce désir se manifeste aussi dans des comportements, tels des préparatifs, démarches ou efforts, par lesquels des parents s'activent pour la venue d'un enfant ou pour s'occuper de son éducation.

Ce désir peut aussi s'inverser. Chez certains adultes, il peut devenir un manque ou un affaiblissement des attraits ou imaginations en rapport avec un projet de vie qui inclurait un ou des enfants. Ces adultes préfèrent suivre des attraits qui mènent à d'autres choses, lesquelles leur apparaissent comme plus avantageuses qu'un projet de vie avec des enfants. Ainsi, cela peut sembler le cas de certains couples qui expliquent qu'ils restent sans enfant par une recherche de ce qu'ils appellent une « qualité de vie », ou qu'ils expliquent parfois comme une sorte de goût pour une absence de contraintes, ou bien par d'autres raisons.

De plus, par rapport à l'enfant, des sentiments moins agréables ou même négatifs peuvent apparaître aussi dans les familles. On peut l'entendre dire par des parents qui se trouvent confrontés avec les tâches ou exigences que la présence de l'enfant peut comporter. On peut aussi le voir chez certaines de ces familles qui disent avoir eu plus d'enfants qu'elles ne l'avaient désiré. La planification des naissances montre bien comment des sentiments envers les enfants se trouvent marqués par des facteurs de réalité. Et des cas d'avortements rendent évidente l'existence chez certaines personnes de sentiments incompatibles avec la venue d'un enfant.

Chez les adultes, ces divers désirs, positifs, neutres ou négatifs en rapport avec l'enfant, sont souvent à la base des motifs, raisons ou facteurs qu'on avance pour expliquer qu'on a ou non des enfants.

Pour une part, ces désirs sont de nature privée et pour autant échappent à une politique. Cela dit, par le jeu des modes ou des courants d'opinion, ils peuvent se changer en désirs collectifs et se transporter sur la place publique. Des groupes de pression peuvent les dramatiser ou les politiser.

Et les familles et les citoyens peuvent se retrouver ainsi devant des discours où le projet de vie qui inclut des enfants se trouve incompris, peu considéré ou bien au contraire favorisé. Une politique familiale peut s'intéresser utilement à ces formes de débats et discussions publiques, en raison de leur impact.

Enfin, le désir de l'enfant se comprend mieux encore, si on observe comment, à certains égards, il se dynamise dans la vie des couples.

3.3 La stabilité des couples

Le fait massif du nombre des séparations et des divorces au Québec comme ailleurs en Occident est un phénomène bien connu. Le Conseil n'a pas tardé à s'y intéresser et son tout premier avis, il l'a voulu en faveur de la médiation conjugale.

Ces nombreux Québécois qui, dans un sondage récent, posent la fragilité des couples comme un des facteurs de la baisse des naissances doivent être écoutés (3). Par ailleurs, les familles n'ignorent pas comment le désir de l'enfant ainsi que les forces requises pour l'éduquer s'affaiblissent, quand ces ruptures se préparent ou se produisent. Et une politique familiale des naissances ne peut éviter d'y porter attention.

À ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que, selon plusieurs experts, la relation conjugale constitue la pierre angulaire du fonctionnement de la famille, pendant que d'une façon analogue, d'autres parlent de cette même relation conjugale comme du noyau central du fonctionnement de la famille (4). Et cela peut donner à réfléchir sur les ruptures de cette relation.

Alors que ces ruptures sont, et à raison, souvent étudiées sous l'angle de leurs effets sur les personnes, enfants ou adultes qui s'y trouvent impliqués, une politique de la famille ne peut éviter de les examiner encore plus globalement, d'en évaluer les conséquences pour les familles et d'en observer les impacts sociaux, économiques et politiques sur la collectivité québécoise. Exemple : ces agents d'immeubles qui disent observer comment des ruptures imposent souvent la vente des maisons familiales.

On peut aussi s'en inspirer pour s'occuper tout de suite de prévention et faire prévaloir certains facteurs qui semblent favorables à cette stabilité : la sécurité affective des personnes qui forment un couple, leur sécurité économique, leur entente sexuelle, leur capacité de se donner des projets communs et la présence d'enfants dans leur vie.

D'autres facteurs semblent concourir à la stabilité conjugale d'une façon plus générale, mais moins évidente ou immédiate. Penser ici aux opinions qui peuvent prévaloir dans notre société sur les rapports entre les femmes et les hommes. Qui ne le voit : les opinions qui fondent ces rapports sur un projet de

société commun aux femmes et aux hommes, sur des formes de complémentarité entre les hommes et les femmes, peuvent mieux prédisposer à la stabilité de la relation conjugale que d'autres opinions qui insistent sur le caractère dialectique de ces mêmes rapports.

D'autre part, la valeur que tant de jeunes accordent aujourd'hui à la famille ne peut être sous-estimée. Parmi eux, il convient d'avoir à l'esprit ces jeunes qui ont vécu des séparations dans leurs propres familles d'origine. Certains d'entre eux peuvent être enclins à accorder à la famille une sorte d'importance ou de poids particulier pour leur propre projet de vie, soit pour en douter, soit pour miser plus fortement sur elle. Ici, concernant la stabilité de la relation conjugale ou sa rupture, de nouvelles opinions et de nouveaux besoins semblent émerger auxquels il convient de porter attention. Ce qui peut faire penser qu'une politique familiale ne peut négliger ce que requiert leur préparation à cette relation.

Enfin la stabilité conjugale se trouve reliée au développement économique des familles, tandis que les ruptures semblent associées à leur appauvrissement. Comme l'enrichissement collectif dépend pour une part de la santé économique des familles, la recherche de cette stabilité peut devenir aussi un facteur à considérer dans la politique économique.

3.4 La place des parents

Ils sont nombreux aujourd'hui ceux qui au Québec souhaitent « une adaptation du monde du travail aux responsabilités des parents »; ou encore « une meilleure conciliation ou un meilleur partage des tâches parentales entre les femmes et les hommes ».

On le comprend facilement : le désir d'enfant, dont il est ici question, se joue chez ces adultes qui peuvent envisager de se transformer en parents. C'est dire que la venue et l'éducation des enfants sont fonction de la capacité des parents de concilier leurs responsabilités de parents avec leurs autres responsabilités.

Plusieurs insistent aussi pour appeler les pères à se manifester davantage dans la prise en charge des responsabilités parentales. Concernant les pères, on précise aussi que leur apport à leur famille et à l'éducation de leur enfant demeure indispensable, même quand ils se trouvent impliqués dans des divorces ou autres ruptures. Ce qui donne à penser que la présence des pères s'avère décisive pour l'ensemble des familles et pour faire face à l'ensemble des défis qui se posent à elles.

Puis, quand les deux conjoints ont un emploi, certains couples, qui vivent pourtant déjà un partage des tâches satisfaisant à leurs yeux, mentionnent le besoin de nouvelles formes de présence l'un à l'autre, comme si la fonctionnalité des tâches ne suffisait pas à répondre à leurs attentes quant à leur vie à deux.

Une politique familiale qui s'intéresse tant soit peu au désir de l'enfant et qui fait porter ce désir autant sur l'éducation de l'enfant que sur sa naissance, fait naturellement souhaiter que l'apport des pères soit davantage valorisé, d'autant qu'il s'agit là d'un souhait que plusieurs mères expriment aussi.

Puis, l'exercice des responsabilités des parents exige des adaptations à faire dans les exigences que leurs emplois leur imposent de rencontrer.

À ce propos, des expériences récentes de la Suède peuvent nous inspirer. D'abord, elles tiennent compte du fait que des mères peuvent vouloir exercer elles-mêmes leurs responsabilités de parents et faire le choix de demeurer auprès de leurs enfants. Puis, pour les mères qui ont un emploi, les conditions de travail se trouvent arrangées de manière à favoriser leurs temps de présence à la maison sans y perdre à leur emploi.

À s'inspirer de ces expériences et surtout à observer de plus près la condition des parents du Québec, on s'aperçoit que la question des responsabilités parentales doit être l'objet d'une révision globale à faire en fonction de l'évolution de notre société, comme en fonction de la nécessité de considérer d'abord le point de vue des parents eux-mêmes. Ainsi on peut rechercher comment le parent peut avoir le droit et la capacité concrète de vivre avec son enfant; examiner les diverses sortes de gardes d'enfants qui peuvent rendre davantage service aux familles et à leurs enfants, les partages de temps de garde que ces dernières peuvent s'échanger entre elles ainsi que les services des garderies.

Plus largement, c'est la place des parents, qu'il s'agit de revoir, de manière à ce que dans notre société ces derniers ne soient pas passifs, ni seulement des consommateurs de services, mais des auteurs de premier plan dans le développement autant éducatif que social de leurs enfants tout en pouvant progresser dans les emplois qu'ils exercent.

3.5 Les jeunes et les jeunes familles

Pour connaître les conditions du désir de l'enfant dans notre société d'aujourd'hui et pour celle de demain, il importe de tenir compte des jeunes et des jeunes familles. À ce propos, un événement majeur s'est produit récemment : un forum sur le thème « des jeunes et la parentalité » organisé par le Conseil permanent de la jeunesse avec le concours du Conseil des affaires sociales et celui du Conseil de la famille.

Ce qui frappe surtout chez les jeunes qui y participent, c'est leur connaissance de ces questions complexes, leur intérêt pour elles, leur prise de parole et leur capacité de se situer par rapport aux défis des familles d'aujourd'hui. Qu'on en juge par les opinions suivantes qu'ils expriment :

« Le milieu de travail, de façon générale, dans toutes les classes de la société, s'accommode très mal avec la parentalité »; « La précarité d'emploi limite grandement la possibilité d'avoir des enfants »; « Il y a des enfants et des parents qui se sentent discriminés, mais si on pense à ceux qui sont d'une autre couleur ou d'une autre race, ils sont doublement discriminés »; « Il y a une intolérance dans notre société ...et les racines (de cette intolérance) diminuent peut-être le goût de faire des enfants »; « Commencer à parler positivement des enfants et de la réalité des familles » (5).

À souligner comment pour eux la question de l'emploi est à relier directement à leur capacité de réaliser ou non leur désir d'avoir des enfants. D'abord, ils veulent avoir accès à des emplois qui ne soient pas seulement précaires, mais stables.

Ensuite, pour pouvoir exercer leurs responsabilités professionnelles autant que parentales, ils demandent une organisation adéquate du travail, des services publics et des formes de garde.

Puis, remarquer aussi comment ce Forum de jeunes privilégie des formes de vie communautaire et de solidarité pour les aider dans la réalisation de leur désir d'avoir des enfants.

Ces opinions des jeunes suffisent à faire voir comment leur implication est indispensable pour une politique familiale qui veut s'intéresser aux conditions dans lesquelles des naissances peuvent avoir lieu au Québec. Les institutions et les organismes publics ainsi que l'État doivent les entendre. Et cela exige qu'à toutes ses étapes, une politique de la famille se laisse largement définir et interpeler par eux.

3.6 Face aux médias

Les médias et surtout la télévision suscitent diverses questions en rapport avec les familles et leur désir de l'enfant. Il est utile de s'interroger sur le message qu'ils transmettent à propos des familles, sur leur façon de représenter la vie familiale et la vie des couples. Puis, il convient aussi d'avoir à l'esprit que des parents disent s'inquiéter des violences télévisées et de leur influence sur leurs jeunes, sans arriver à pouvoir être rassurés. Ensuite, certains se demandent comment les médias traitent des naissances et de ce qui fait qu'on devient père ou mère.

De plus, d'autres questions apparaissent à propos de l'usage que les familles elles-mêmes font de la télévision. Ici, ce n'est pas le message télédiffusé qui suscite des interrogations, mais plutôt l'expérience que les familles se trouvent à en faire. Le temps si considérable — environ 25 heures par semaine — que les familles passent à la télévision, porte à penser qu'une politique de la famille ne peut s'élaborer sans qu'on y regarde de plus près.

3.7 Autres faits de société

D'autres conditions de notre société influencent aussi le désir d'enfant que les familles peuvent ressentir ou non, mais d'une façon moins palpable ou directe.

Mentionnons le niveau d'emploi, le chômage et la situation économique et ses évolutions qui peuvent stimuler la confiance des uns et des autres, ou au contraire inquiéter, et par voie de conséquences, faire hésiter ceux qui autrement souhaiteraient se donner des enfants.

N'oublions pas les pouvoirs peu connus mais efficaces des différents mythes ou des idéologies dominantes et leurs effets, lesquels influencent les naissances comme la vie quotidienne.

Pensons aussi à ce que peut représenter l'avenir et la façon de le percevoir, pour ceux qui peuvent désirer des enfants. Un certain espoir, une certaine confiance en l'avenir social, économique et politique leur sont nécessaires.

À ce propos, même si de telles réalités sont peu mesurables, il ne faut pas sous-estimer l'impact des menaces qui pèsent sur l'environnement, parce qu'elles posent des questions dont plusieurs jeunes et futurs parents s'inquiètent, à juste titre.

Enfin, comment de ne pas convenir que, dans une question aussi vitale que celle des naissances, des valeurs humaines et spirituelles interviennent nécessairement et que, comme d'autres pays, le Québec peut y puiser.

3.8 Des perspectives

Certains des éléments qui précèdent peuvent déjà servir de jalons en matière de désir d'enfant et de naissances. Les points suivants veulent y apporter des précisions, des prolongements ou bien servir à en dégager des perspectives pour l'élaboration et l'action d'une politique familiale.

Les familles ont à devenir le principal moteur d'une politique des naissances et à y tendre dans un dialogue avec les citoyens et les autorités responsables.

Dans ces matières, la politique familiale est à définir d'abord à partir des situations et des changements vécus par les familles; elle part des événements que les familles ont vécus et se trouvent à vivre et par conséquent s'inspire de leurs histoires.

Cette politique tend à établir un équilibre entre les ressources humaines et financières des familles et les exigences et responsabilités que chacun des enfants se trouve à entraîner, non seulement à sa naissance, mais aussi pour son éducation.

Cette politique ne peut éviter de tenir compte de l'ensemble des facteurs et de la complexité des

phénomènes reliés aux naissances et, par conséquent, doit se préparer à envisager un ensemble de mesures variées.

Une telle politique priorise la participation des jeunes et des jeunes familles et les uns et les autres sont impliqués dans son élaboration autant que dans son application.

Elle tend à être indissociable d'une recherche de nouveaux rapports de complémentarité entre les hommes et les femmes, de la stabilité de la relation conjugale et de ce qui peut les favoriser (6).

Cette politique veut se préoccuper des conditions faites aux familles des immigrants et tient compte des apports des diverses communautés culturelles à la vitalité des familles du Québec.

Elle tend à développer des rapports et des liens d'appartenance entre les familles, leurs réseaux et leurs communautés diverses, de sorte que les enfants s'y trouvent davantage entourés et protégés (7).

Pour autant que cette politique se préoccupe des naissances, elle est à relier à certains problèmes de santé qui s'y rapportent, notamment à la prévention de ces maladies transmises sexuellement (M.T.S.) qui produisent la stérilité et pour lesquelles les ressources mises en oeuvre paraissent insuffisantes.

C'est une politique décentralisée et qui se prépare en fonction des caractéristiques propres à chaque région du Québec.

Comme l'indique l'intérêt déjà démontré par plusieurs municipalités pour la politique familiale, cette politique en rapport avec les naissances est à fonder au plan local dans un dialogue entre les familles, les citoyens et les élus.

Les naissances y sont considérées non pas seulement de façon isolée ou ponctuelle, mais d'une façon qui suggère d'offrir à chaque enfant qui naît des rapports de filiation ou de parenté, des relations de nature à lui assurer d'une façon continue les soins, l'affection et les modèles d'identification qu'il requiert.

En raison de tout ce qui précède, comme pour d'autres considérations, la politique familiale quant aux naissances s'avère qualitative, sans pour autant sous-estimer les impacts des quantités de naissances. Elle tend à faire revoir et à améliorer le mode de vie en faveur non seulement des enfants à naître, mais aussi de ceux qui sont déjà nés ainsi qu'en faveur des adultes qui acceptent les enfants dans leur vie. Et par là on ne peut la confondre avec une politique qui serait seulement nataliste.

Cette politique est à inscrire dans le devenir de notre peuple et de sa solidarité et on ne saurait la concevoir seulement en fonction d'une population abstraite ou interchangeable.

Largement fondée sur les familles comme sur autant d'unités sociales fondamentales, cette politique tend à se définir et être mise en pratique, en fonction d'un avenir collectif. Et, partant, elle appelle les familles et les citoyens à de nouveaux choix de société et à de nouvelles valeurs.

Notes bibliographiques

1- SORECOM. *Les Québécois et la famille*, Rapport d'une étude quantitative, p. 6.

2- MENNINGER, Karl. *Love Against Hate*, New York, Harvest Books, Harcourt, Brace And World Inc., 1970, 310 p.

3- SORECOM, ibidem p. 6.

4- GLICK, Ira; KESSLER, David R. *Marital And Family Therapy*, Grune And Stratton Inc., 1980, p. 43.

5- COURVILLE, Isabelle. Notes prises lors du Discours de clôture, *Forum sur les jeunes et la parentalité*, Conseil permanent de la jeunesse, octobre 1989 p. 4, 7 et 8.

6- CASTELAIN-Meunier, Christine; FAGNANI, Jeanne. *Deux ou trois enfants : les nouveaux arbitrages des femmes*, 1988.

7- WERNER, Emmy E. « Children of The Garden Island », *Scientific American*, April 1989, p. 106-111.

Annexe 1

Les publications du Conseil de la famille

Publications produites au 31 mars 1990 :

Avis

Avis du Conseil de la famille à la Ministre de la Santé et des services sociaux et responsable de la Famille relativement aux services de médiation familiale. 1989, 8p.

Penser et agir famille; guide à l'intention des intervenants publics et privés. 1989, 69p.

Think and Act Family; a guide for public and private organizations. 1989, 82p.

Pour des services de santé et de bien-être adaptés aux familles québécoises. 1990, 23p.

Réaction au Plan d'action gouvernemental en matière de politique familiale 1989-1991 « Familles en tête ». 1990, 20p.

Travailler le dimanche ? 1990, 9p.

Rapports

Rapport annuel 1988-1989. 1989, 14p.

Rapport présenté aux membres du Conseil de la famille et aux représentants des organismes familiaux à l'occasion de la rencontre du Conseil de la famille avec les organismes familiaux, le 26 février 1990, à Montréal. 1990, 22p.

Périodique

Si familles m'étaient contées (Bulletin publié 3 fois par année), vol. 1, no 1 (octobre 1989) et no 2 (février 1990).

Dépliant

Le Conseil de la famille (présentation du Conseil)